

Actes de la journée d'études du 3 septembre 1999

Villes du Nord, Villes du Sud, quelle formation, quelle recherche

OUVERTURE : XAVIER CREPIN

Mesdames, Messieurs,

je voudrais d'abord vous remercier de prendre part à cette journée annuelle de l'ADP consacrée au thème de la recherche et de la formation appliquées aux villes du Sud. L'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, cela devient une habitude, nous accueille à nouveau gracieusement dans ses locaux et au nom du président de l'ADP, François Noisette, je l'en remercie. Celui-ci, dans ses nouvelles fonctions de Chef de la mission pour la coopération multilatérale au sein de la Direction Générale de Coopération internationale et du développement du Ministère des Affaires Etrangères, a dû se rendre à Moncton au sommet de la Francophonie et m'a demandé de le remplacer pour conduire les débats de la journée. Le document préparatoire a été préparé par Isabel Diaz, étudiante à l'Institut Français d'Urbanisme, que je remercie également.

Un mot sur l'Association des Professionnels, développement urbain et coopération. L'assemblée générale extraordinaire a modifié ses statuts notamment pour créer des conditions favorables pour l'accès de jeunes professionnels à une cotisation réduite.

Le thème retenu par la journée et le programme préparé, ont bénéficié du soutien d'Anne Querrien qui au sein du Ministère de l'Equipement du Logement et des Transports, anime l'action de recherche du Plan Urbain Construction Habitat et assure la rédaction des Annales de la recherche urbaine. L'enjeu du thème de cette année concerne tout à la fois le renouvellement de générations de professionnels, l'efficacité du dispositif de coopération de la France à l'international et l'influence de nos approches sur les modèles culturels dans le monde.

En améliorant la qualité des connaissances sur les phénomènes d'urbanisation, en renforçant notre capacité à offrir des cadres méthodologiques de traitement des questions urbaines, la recherche en articulation avec les institutions de formation, contribuent à ce renouvellement.

La journée a été organisée de manière à débattre des orientations des administrations, de réfléchir sur le lien des textes des dernières années de la recherche urbaine et d'envisager les principales orientations d'une coopération entre chercheurs et professionnels pour répondre efficacement aux attentes du modèle international.

Nous allons tout d'abord écouter Mr. Stohr, représentant Mme Dupont-Kerlan qui n'a pu être présente ce jour, qui présente les grandes lignes de l'appel d'offre "ville" lancé par le Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie.

PROGRAMME "VILLE" DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

PHILIPPE STOHR

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je voudrais vous remercier, et particulièrement Monsieur Noisette d'avoir invité le Ministère chargé de la recherche et de la technologie à s'exprimer lors de cette journée "Villes du nord, villes du sud : quelle formation ? quelle recherche ?".

Je vous prie également d'excuser l'absence d'Elisabeth Dupont-Kerlan retenue par le Ministre.

Je vous présenterai donc à sa place quelques actions du MENRT relatives à la Ville et en particulier le programme Ville lancé en 1999 par le ministère.

Dans la plupart des pays, la majorité de la population vit aujourd'hui en ville - Les métropoles s'étendent, de même que les agglomérations plus petites. A ce titre, le recensement 1999 de la population en France montre une croissance des villes hors Ile de France ou grandes métropoles. Les problèmes urbains se complexifient. Le nombre d'acteurs institutionnels, de gestionnaires ou opérateurs croît.

Aussi, après le développement industriel des villes au 19^{ème} siècle, après la planification urbaine en zonages et la construction au 20^{ème} siècle de grands ensembles pour répondre à une forte demande de logements, les enjeux complexes (sociaux, économiques, environnementaux) appellent aujourd'hui une vision pluridisciplinaire de la cité dans laquelle l'habitant souhaite être de plus en plus partie prenante.

La ville est souvent décrite comme une réalité en mutation, du fait des évolutions ou des transformations sociales, culturelles, économiques et techniques. Je mentionnerai : les liens sociaux, les inégalités, la violence urbaine, les changements des centres-villes et des périphéries, les modes de vie et la qualité de la vie, la gestion des ressources et de l'environnement, le dynamisme économique, les technologies et les services urbains, l'avenir de la culture urbaine européenne, etc.

Aussi la ville apparaît-elle aujourd'hui comme un enjeu essentiel de la réflexion et de l'action des collectivités territoriales, de l'Etat, des acteurs économiques et de ceux de la société civile. Le monde de la recherche est ainsi de plus en plus sollicité par les divers acteurs de la ville.

Afin d'approfondir ces questions et de mieux comprendre les enjeux urbains contemporains, le Ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a décidé de créer, en 1999, une **Action concertée incitative** de recherche sur la Ville.

QUELQUES EXPLICATIONS SUR LA DEFINITION D'UNE ACTION CONCERTEE INCITATIVE.

Les Comités interministériels de la recherche scientifique et technologique (ou CIRST en abrégé) qui se sont tenus en 1998 et 1999 ont défini les priorités du gouvernement en matière de recherche. Les thématiques prioritaires concernent des secteurs de recherche où une action spécifique de l'Etat s'avère nécessaire pour amplifier ou compléter les recherches déjà conduites. La mise en oeuvre se traduit notamment sous la forme d'actions concertées incitatives ou de réseaux de recherche et d'innovation technologique :

- une action concertée incitative doit permettre l'élaboration de programmes de recherche destinés à favoriser l'émergence de disciplines nouvelles et la formation de spécialistes, à encourager des partenariats public/privé, et à assurer un soutien aux politiques publiques.
- un réseau de recherche et d'innovation technologique associe acteurs de la recherche publiques et industriels, à partir de l'identification de leurs besoins, sur des projets porteurs de croissance et de création d'emplois.

Concernant la Ville et le cadre de vie, le renforcement de la recherche se traduit notamment par la mise en place d'une Action concertée incitative Ville, la création d'un réseau de recherche et d'innovation technologique " génie civil et urbain ", complétant le réseau transports " PREDIT " déjà existant. Ces actions du MENRT sont menées en partenariat avec d'autres ministères. S'y ajoutent naturellement les actions spécifiques des différents ministères techniques (par exemple PUCA au METL) et les programmes européens (l'action clé " Ville de demain " du 5^{ème} PCRD).

Revenons à l'Action concertée incitative Ville. Il s'agit d'une action de recherche **fondamentale**, ouverte sur des applications, qui s'inscrit dans une dynamique de renouvellement des problématiques et d'émergence de nouvelles équipes scientifiques. Elle doit contribuer à ouvrir des perspectives d'action pour les acteurs publics et privés.

Elle est **pluridisciplinaire** et la construction de synergies entre les sciences humaines et sociales et le monde des technologies constitue un objectif essentiel. Elle concerne les disciplines des Sciences Humaines et sociales (économie, démographie, droit, histoire, géographie, sociologie...), mais également les disciplines liées à l'aménagement de l'espace (architecture, urbanisme, transports...) et les sciences et techniques de l'urbain (nouveaux véhicules, climatologie

urbaine, réseaux...).

* La première opération initiée dans le cadre de l'Action Ville a été un appel à propositions. Il s'adressait tant aux chercheurs des **sciences humaines et sociales** qu'à ceux des sciences exactes et aux **spécialistes de l'aménagement urbain**. Il concernait également les entreprises, les collectivités locales et les divers milieux professionnels.

Il comportait quatre axes thématiques :

1) les dynamiques et mutations urbaines : à savoir les recompositions des systèmes territoriaux (quels territoires, quels réseaux de villes ? quel fonctionnement ?), la cohésion sociale et la citoyenneté (quelle participation ?), les formes urbaines et les modes de vie, (quel lien ? quelle organisation de l'espace et du temps ? quel rôle des "gares et hubs" dans la mobilité quotidienne) ;

2) la Ville et les technologies : les grands systèmes techniques (durée, vulnérabilité, flexibilité...), les services urbains (comment concilier services industrialisés et personnalisés ? comment l'utilisateur s'implique-t-il et comment les services peuvent-ils être coproduits ?), les acteurs et les dynamiques technologiques (comment s'insèrent-elles et reconfigurent-elles le paysage technico-économique mais également culturel ? je pense en particulier au rôle des NTIC, du commerce électronique), les choix technologiques (énergie solaire et son intégration au bâti, le verdissement des constructions, ville recyclable...) ;

3) les milieux physiques et environnementaux urbains : à savoir le milieu défini par ses composantes anthropiques et naturelles (bâti, atmosphère, hydrologie, l'artificialisation et la végétation) en interaction avec des influences sociales, économiques, culturelles, les ambiances de la ville (perception, gênes, nuisances, confort et qualité sonore, visuelle, modélisation par exemple bruit, climatologie) ;

4) la ville entre patrimoine et modernité : quelle identité urbaine, que sont les cultures et les esthétiques urbaines, comment définir aujourd'hui la place du projet urbain, quels savoirs et quelles cultures techniques des professionnels de la ville (ouverture à des approches historiques, comparaisons, prospectives...).

Clos en juillet, cet appel a reçu près de 300 réponses qui sont actuellement en cours d'expertise. Les principaux critères de sélection des propositions de recherche sont la pertinence du sujet, le caractère innovant, l'aspect pluridisciplinaire.

La plupart des réponses concernent des villes françaises ou européennes. Toutefois certains projets sont relatifs à des comparaisons avec d'autres villes, d'autres pays, notamment du sud. Il n'est actuellement pas possible d'indiquer les projets qui, au vu de leur expertise, seront retenus.

Au-delà de cet appel à propositions d'autres actions sont à l'étude. Je mentionnerai :

- des actions spécifiques vis à vis de jeunes chercheurs (quelques allocations de recherche ont pu être fléchées, des contrats "jeunes chercheurs" seront définis) ;
- des actions menées en partenariat en particulier avec d'autres ministères ou acteurs industriels.

Je mentionnerai également les projets menés dans le cadre des réseaux de recherche et d'innovation technologique (transports, télécommunications, génie civil et urbain...), qui peuvent avoir des implications urbaines fortes.

De fait, les problèmes technologiques ont une grande importance en ville, qu'il s'agisse du fonctionnement quotidien de la ville (réseaux d'eau, d'assainissement, énergie, transports, télécommunications) mais aussi des aspects plus qualitatifs (paysage, esthétique, qualité de l'air)

Toutes les villes sont confrontées à ces aspects, qu'elles soient en forte croissance démographique, en construction ou qu'elles évoluent sur elles-mêmes, et les échanges d'expériences sont à cet égard toujours très enrichissants.

Concernant les actions du MENRT et en particulier l'action ville, nous en diffuserons les résultats de recherche afin d'apporter une contribution à la réflexion urbaine.

Je vous remercie de votre attention.

DEBAT

MICHEL COQUERY

Les différents milieux de la recherche susceptibles de répondre à une action incitative ont été, dans le passé, sollicités à plusieurs reprises, puis démobilisés puis remobilisés. Ma question est la suivante : est-il possible ou est-il dans l'intention du lanceur de l'appel d'offre, c'est-à-dire du Ministère, ou de quelqu'un dans l'équipe, de faire, simplement par plaisir rétrospectif, un état, même rapide, sur les 15 dernières années, de la façon dont ont été lancés les appels d'offre, avec de l'argent public, voire avec de l'argent semi-public, en tout état de cause, essayer de montrer ce que l'appel d'offre actuel représente, par rapport à certains précédents appels d'offre. Je pense en particulier au programme mobilisateur du début des années 80, qui était fortement incitatif de la recherche et notamment de la recherche urbaine en direction des pays Sud et qui a véritablement fait grimper d'un cran toutes les publications qui ont eu lieu dans la fin des années 80. Elles ont montré l'impact fort d'un élément incitatif. Est-ce que par rapport au présent appel d'offre et par rapport à ce bilan de mobilisation des milieux de la recherche sur la recherche urbaine, est-ce qu'on peut, est-ce que vous avez l'intention de porter une espèce de regard rétrospectif et d'évolution sur l'ensemble du milieu ? Vous avez dit, à juste titre, combien dans l'ambiance internationale sur ces problèmes-là, la position des chercheurs et des praticiens français dans le domaine de la ville est une position presque toujours remise en question face aux mastodontes que sont les centres de recherche anglo-américains, par exemple. Et puis face aux potentialités des chercheurs du Sud qui travaillent sur leurs propres villes, là où sont les foyers d'urbanisation les plus dynamiques, les plus forts, les plus inquiétants, les plus fantastiques puisque en peu de temps les deux tiers de l'humanité seront urbains et dans le Sud. Merci.

ANNE QUERRIEN

Je voudrais que vous précisiez, si c'est possible, si dans le programme que vous avez présenté, le problème des pays du Sud sera effectivement abordé. Parce que l'expérience des dernières années, ça a été, sur tous ces problèmes-là, le centrage complet ou presque sur le seul cas de la France. Il n'y a pas eu la même incitation à travailler dans le Sud dans les dernières années qu'il y avait eu justement dans le début des années 80 ou la fin des années 70.

Puis une deuxième question sur le problème des comparaisons. Parce que nous sommes confrontés dès que nous allons dans une réunion internationale, qu'elle soit européenne ou dans le Sud, au problème du dialogue avec les collègues anglophones. Autrefois on pouvait se contenter de présenter en anglais ce que l'on pense pour la France, je trouve que les choses sont en train de changer, c'est ma propre expérience, c'est-à-dire qu'il faut une maîtrise des concepts techniques employés par les collègues anglais et américains, cette maîtrise nous ne l'avons pas, et même, pour avoir dépouillé moi-même le récent appel d'offre du PUCA sur Habitat et Vie Urbaine, je me rends compte que les quelques projets qui nous sont présentés par des collègues anglo-saxons n'analysent que la propre expérience de leur pays et ne font pas la comparaison ou pratiquement pas. C'est peut être un problème de moyens, je crois qu'il faut vraiment avancer.

Et aussi dernière question, il y a-t-il des sujets tabou par exemple je viens d'être saisie par l'équivalent des HLM anglais, la Housing Corporation, d'un projet de recherche européenne sur : le multiculturalisme dans l'habitat social existe-t-il dans les différents pays ? Y a-t-il des organismes de logement social à "black" leadership ? des minorités ethniques promues par les Etats ? Question qu'on nous pose par exemple dans des réunions européennes du réseau (ENHR?) qui est le réseau européen de recherche sur l'habitat. Il y a un groupe de travail qui s'appelle Research Commissioners, les gestionnaires de recherche, et on se trouve avec des propositions de projets de recherche internationales européennes où conceptuellement, politiquement, on est interdits de participation par nos propres concepts.

PHILIPPE STOHR

Je vais reprendre les questions dans l'ordre.

La première question je la relie aux visions de l'existant et à la continuité de l'action. L'action

incitative sur la Ville, une de ses ambitions c'est d'arriver à renouveler les questions scientifiques donc effectivement elle ne va pas faire table rase du passé. Et notamment un certain nombre de choses qui ont été faites dans le programme PIR-Ville ont pu être retravaillées, on a effectivement pris en compte aussi bien l'existant qui a été fait et qui est en cours par les autres ministères. Cela pour la continuité de l'action. Pour la durée de l'action, elle est pluriannuelle et est prévue pour l'instant pour quatre ans. Si non est-ce que c'est la vocation du ministère de faire un bilan de l'existant et un état de l'art en la matière? Par rapport aux objectifs que s'est fixé l'action ville qui est de renouveler les problématiques ce qui signifie déjà avoir une bonne connaissance de l'existant. Ce travail, on a déjà commencé à le faire, on le mène en partenariat avec d'autres ministères qui sont effectivement très intéressés à avoir les résultats de la recherche urbaine menées par les équipes françaises, dans le cadre d'un club de réflexion sur la ville qu'on a instauré, mais ce n'est pas forcément au ministère de la Recherche de prendre en charge la valorisation complète des activités de la recherche. On réfléchit en collaboration avec d'autres acteurs, comment valoriser les activités de la recherche, donc il est évident que tout ce qui concerne l'état de l'art est revu. On y réfléchit.

La deuxième question concernait un cadrage financier. En 1999, il y a vingt millions qui ont été attribués. Dix millions en financement sur le fonds national de la science et dix millions de financement sur le fonds de la recherche technologique. L'un sur les aspects plus industriels en lien avec les acteurs socio-économiques. L'autre sur des choses un petit peu plus fondamentales. Pour le cadrage budgétaire 2000, je n'ai pas d'éléments sachant que le budget 2000 n'a pas encore été voté.

Concernant la question spécifique des pays du Sud, c'est vrai que l'appel à proposition telle qu'on l'a conçu en 1999, est véritablement orienté vers les pays du Nord. Pas spécialement la France, on avait étendu ça à toute la zone européenne. Je dirais que pour l'instant on n'a pas commencé à réfléchir sur un programme en direction des pays du Sud. La question va être abordée au prochain conseil scientifique qui va se tenir au mois d'octobre. Donc je ne sais pas encore si l'instance scientifique qui nous sert de conseil estimera nécessaire de porter l'action en cette direction, mais en tout le cas on n'y est pas opposé.

Le problème des comparaisons entre pays du Nord et pays du Sud, là effectivement en revanche, le programme tel qu'il avait été défini, comportait naturellement un certain nombre de comparaisons. C'est à dire que si on ne souhaitait pas que l'étude porte spécifiquement sur les pays du Sud, en revanche on souhaitait très fortement avoir des comparaisons internationales, des analyses différenciées entre les situations dans différents pays, là, effectivement, ça portait directement sur les pays du Sud. D'ailleurs, un certain nombre d'équipes ont répondu avec des comparaisons assez intéressantes entre des situations au Nord et des situations au Sud.

Pour ce qui est des sujets tabou, tels que vous les avez évoqués, je ne crois pas que pour l'instant nous ayons de sujet tabou et à ce titre je mentionnerai quelque chose d'assez révélateur : on va financer un programme sur la ségrégation à l'école, un sujet qui longtemps a été considéré comme tabou. Il devrait normalement voir le jour en 1999. Donc, non, le monde de la recherche ne se fixe pas de sujet tabou. En marge de l'appel à proposition, on a effectivement une autre procédure qui permet de financer les autres actions qu'on mène aussi bien en partenariat, je parlais tout à l'heure de l'état de l'art, du fait de travailler avec d'autres ministères, on a initié également un certain nombre de thèmes prioritaires de l'action : je citerai les risques, la santé en ville qu'on va travailler avec d'autres ministères. Je parlais également de l'école qu'on va travailler effectivement avec la partie éducation nationale de notre ministère. Donc en marge de l'appel à proposition, on a des possibilités et on met de l'argent de côté pour travailler en partenariat avec un certain nombre d'acteurs qui nous proposent des sujets ou qu'on propose avec eux. C'est à dire que la démarche est un peu réactive ou proactive selon le cas.

Question inaudible

Ph. Stohr : J'ai dit que l'action était pluriannuelle, c'est à dire que son cadre est pluriannuel, en revanche l'appel à proposition 1999 a clôturé en juillet. Donc pour 2000 on est en train de réfléchir à un certain nombre d'actions. Je disais par exemple que l'axe 1 qui concernait ville et technologie, l'articulation entre les services urbains, la participation des citoyens, avait reçu des réponses qui n'étaient pas à la hauteur de nos espérances. Donc, on a identifié un certain nombre de creux. On réfléchit également avec d'autres partenaires sur des thèmes prioritaires et donc voilà les thèmes sur lesquels on portera l'action sur 2000. Les modes d'action en 2000, qu'il s'agisse soit d'appel à proposition, soit de consultation restreinte, soit de commande, n'ont pas encore été fixées à ce jour et feront l'objet de discussion au prochain conseil scientifique.

Question inaudible

Ph. Stohr : Effectivement on a reçu à peu près 300 réponses. Sur l'axe 1 un peu moins de la moitié donc qui était dynamique et mutation urbaine, qui avaient des composantes sociologiques

fortes, ce sont effectivement essentiellement des acteurs universitaires ou de recherche classique qui ont répondu. En revanche, si je prends l'axe 2 ou 3 qui avaient des composantes technologiques fortes, là, on a la réalisation d'un pontage entre des acteurs de recherche, des acteurs du monde économique, alors ça peut être des collectivités locales, ou des acteurs industriels. Sur ces 300 réponses, on est en train de faire un traitement statistique, parce qu'il y a différentes choses à regarder, quels sont les acteurs qui ont répondu, la granulométrie du projet en termes financiers est complètement différente lorsqu'il s'agit d'une étude purement sociologique ou lorsqu'il s'agit d'une réflexion sur les conditions techniques dans une grande ville. Pour l'instant ce traitement est en cours, le constat qu'on peut faire c'est que sur l'aspect sciences de l'Homme et de la société pures c'est effectivement essentiellement de la recherche universitaire et lors que les industriels sont venus nous voir a posteriori, c'est à dire après la clôture de l'appel d'offre en nous disant on est très intéressés mais on ne sait pas comment fonctionner, on a bien vu que les industriels on leur demandait un pontage entre de la technologie et sciences humaines et sociales, c'est quelque chose que pour certains ils ont du mal à faire.

ANNE QUERRIEN

Je voudrais quand même revenir sur cette histoire des sujets tabou en prenant un autre exemple. Un des sujets de préoccupation principaux de nos collègues européens actuellement, ce que l'on constate aussi en France, c'est le vieillissement de la population. Que ce soit le ministre qui vient en visite au ministère de l'Équipement ou bien le commanditaire de recherche d'un ministère de l'un des pays européens, on nous propose de travailler sur le logement des personnes âgées. En tant que français, au nom de l'universalisme, on répond que la France n'a pas de logements spécifiques. Pour l'instant l'état de l'art c'est le refus de participer à des réunions qui posent ça comme objet. On aboutit à une situation où des personnes à titre individuel passent outre. Le thème femme est aussi complètement tabou, il y a eu une réunion à l'OCDE, sur la place de femme dans la cité, le siège de la France était vide. Donc moi je dis qu'il y a toute une série de sujets tabou pour des raisons philosophico-politiques. Comment construire effectivement une position de recherche et d'intervention, autre que la chaise vide à chaque fois que l'on est confronté à ce type de situations ?

XAVIER CREPIN

Il est sûr que le regard sur d'autres villes, en particuliers sur un certains nombre de régions géographiques, permet de voir un certains nombre de phénomènes se développer, qui sont pour nous, même au regard purement franco-français, tout à fait significatifs et intéressants. Donc j'ai l'impression que le souhait de cette assemblée ce serait de dire que pour les prochaines échéances de ce programme, quel qu'en soit la forme, que ce soit un appel d'offre, que ce soient des commandes, il y ait, et on l'avait porté à votre connaissance, peut-être très rapidement, certains d'entre nous, cette ouverture sur l'international qui permette effectivement ces différentes prises en compte.

Question inaudible

Ph. Stohr : Sur le comment on va fonctionner, quels acteurs, quels financements, tout ceci pour l'instant est à l'ébauche. Les orientations, on a commencé à y travailler aujourd'hui, qui seront soumises au prochain conseil scientifique, ne comportent pas de volet spécifiquement pays du Sud. Ce qu'il faudrait débattre au conseil scientifique c'est de savoir si oui ou non il y avait un souhait d'aller dans cette direction et commencer à réfléchir de comment on aller travailler.

Deuxièmement, sur le mode de financement, il est clair que la politique aujourd'hui à été de dire : on essaie de s'associer sur un certain nombre de choses. Donc on essaiera dans la mesure du possible quels sont les différents partenaires qui peuvent travailler avec nous et comment on peut travailler avec eux. Et c'est le cas dans un certain nombre de sujets, le club des partenaires sur la ville qui réunit un certain nombre de ministères et tous ceux qui veulent y venir sont d'ailleurs les bien venus, est là pour ça. Il travaille au niveau interministériel et pourquoi pas au niveau international.

LES ENSEIGNEMENTS DE TRENTE ANS DE RECHERCHE URBAINE EN COOPERATION LA FORMATION D'ETUDIANTS EN THESE ET LEUR DEVENIR

ANNIK OSMONT

Si on prend le titre à la lettre : recherche urbaine en coopération, il faut convenir que la période couverte représente beaucoup moins de trente ans. Un bref rappel des conditions d'émergence d'une recherche urbaine dans les pays du Sud est nécessaire pour mieux comprendre ce qui s'est passé et ce qui reste encore comme malentendus, incompréhensions, comme difficultés, à l'heure actuelle. Aussi bien du côté de l'administration, que du côté des chercheurs, que du côté des praticiens.

Si on considère la recherche comme d'ordre scientifique, on peut dans un sens large dire qu'une recherche urbaine sur des terrains dits exotiques s'est développée, en France, depuis le début des années 50. Elle a été inaugurée par Georges BALANDIER, avec son étude sur les " Brazzavilles noires ", réédité il y a quelques années, ce qui prouve que c'est un classique. Ce type de recherche, qui est beaucoup plus une recherche dans la ville que sur la ville, continue cahin-caha son bonhomme de chemin depuis cette époque. Il s'agit d'observer, d'analyser et de comprendre les grands mécanismes de transformation des sociétés, d'un point de vue économique, social, politique, dans les situations d'un passage souvent accéléré du rural à l'urbain, qui a été analysé par les uns comme un continuum rural-urbain, selon des discontinuités et des ruptures par les autres. Grâce à ce travail pionnier, une recherche urbaine a pu s'instaurer très tôt effectivement en France. Ce domaine de la recherche urbaine a constamment connu des difficultés, que je résume très brièvement :

- Le cloisonnement des disciplines universitaires a longtemps pesé, et pèse encore, sur la volonté de bien des chercheurs de mener des recherches sur une base pluri-disciplinaire. Concernant les pays du Sud, les géographes ont longtemps dominé ce champ, avant que les économistes ne viennent bousculer cette position, à l'occasion d'abord de la formulation des théories sur le développement, dans lesquelles on voit généralement apparaître, dans les années soixante, un chapitre concernant l'urbanisation. Les anthropologues -et l'école d'anthropologie française a eu des noms de reconnaissance universelle tels que Lévy-Strauss - qui auraient pu apporter leur connaissance approfondie des structures sociales des pays du Sud, se sont intéressés à peu près exclusivement au monde rural. Ils n'ont pas peu contribué à propager l'idée selon laquelle, en Afrique notamment, l'urbanisation était un phénomène instable, lieu de la désintégration sociale, et pas forcément irréversible. G. Balandier a dû affirmer haut et fort la nécessité de construire une sociologie actuelle de l'Afrique Noire (c'est le titre de sa thèse de doctorat d'Etat), pour que les sociologues apparaissent dans le paysage des études exotiques dans les années soixante.
- Dans l'atmosphère de fin de colonisation puis de néo-colonialisme qui régnait alors, il était peu indiqué, si on visait une bonne carrière universitaire, de porter son attention sur ce qui se passait par exemple dans l'Afrique contemporaine. Ceux qui l'ont fait ont été considérés comme des marginaux, voire des dissidents. En outre dans cette ambiance, il n'y a pas eu d'efforts constants pour constituer un milieu local de chercheurs ; il n'y a donc pas eu de réelle coopération dans le domaine de la recherche urbaine. A Dakar, en 1965, l'institut qui s'appelait encore l'Institut français d'Afrique Noire, ne comportait pratiquement que des chercheurs français. Et on ne peut pas dire que la situation ait fondamentalement évolué sur ce plan là.
- Le cloisonnement du monde de la recherche universitaire en grandes aires culturelles, a sans doute été un résultat de cette attitude générale, mais il a été entretenu par les découvreurs de cultures exotiques qui ont eu tendance à vouloir conserver leur chasse gardée, ce qui bien sûr n'a pas beaucoup aidé à mettre en oeuvre une démarche comparative, pourtant bien indispensable dans notre domaine. Ce cloisonnement est encore très fort : si on est africaniste, on ne peut pas être américaniste ou indianiste. Ce qui reste encore très fort si on suit la carrière universitaire.
- La difficulté de constituer la ville comme objet de recherche a également pesé lourdement sur la recherche urbaine. Ceci n'est pas spécifique aux pays du Sud, des discussions sans fin ont occupé les chercheurs sur ce thème au début des années 70. A l'analyse, on se rend compte que les

réticences d'une majorité de chercheurs se référaient et se réfèrent toujours à tout ou partie des difficultés évoquées ci-dessus.

Et pourtant, en dépit de ce caractère frileux, dispersé et cloisonné de la recherche urbaine dans les pays alors appelés sous-développés, ce champ de recherche a bel et bien commencé à se constituer. Offre limitée, sans doute, à quelques équipes de recherche insérées dans des instituts d'urbanisme à l'université, dans des filières spécialisées (par exemple l'atelier d'urbanisme de l'ENPC). Nous avons des contacts, très ponctuels, avec des organismes d'études techniques, tels que le SMUH ou le CSTB, mais aussi avec des architectes, des ingénieurs, ayant en charge des opérations d'urbanisme, et qui souhaitaient avoir une meilleure connaissance des milieux dans lesquels ils intervenaient. On constate cependant que la demande a été à l'image de l'offre, frileuse, très fragmentée, d'initiative surtout individuelle, parfois d'origine extérieure. Et là je m'inscrirai un peu en faux, contre ce qui c'est dit sur notre enfermement national. Dans les commissions spécialisées de l'ONU par exemple, il y a eu présence de chercheurs français et il y a eu une présence française incontestable, par exemple à la conférence de Vancouver sur les établissements humains en 1976. Il y a eu également par le biais de stages de doctorants, par le biais de petites expertises ponctuelles réalisées, ces contacts réels avec le monde professionnel. Mais je n'en dirai pas plus car on reviendra sur ces problèmes avec Alain Durand-Lasserve. Cette demande frileuse n'a pratiquement pas été relayée au niveau institutionnel, qu'il s'agisse des ministères concernés, ou des grands établissements de recherche, CNRS et ORSTOM en particulier. Pendant toute cette période, il n'y a pas eu de véritable relais, pas de recrutement de ceux qui étaient titulaires de doctorats, ni à l'Université, ni au CNRS, ni à l'ORSTOM. Donc marginalisation à peu près complète. Pendant cette période, la demande la plus forte a été une demande de formation à la recherche, fondamentale et appliquée, de diplômés étrangers. C'est sans doute cela qui a permis que se développent des filières spécifiques dans des établissements universitaires spécialisés en urbanisme. Donc on était dans une situation où il n'y avait pratiquement pas de système de coopération avec les chercheurs des pays africains par exemple. En revanche, il a pu se constituer des filières de formation à la recherche grâce à une demande très forte d'étudiants venus du tiers monde et particulièrement d'Afrique.

Cependant des événements heureux allaient se produire, vers la fin de la décennie 70, qui ont permis que la ville devienne un objet de recherche, et qu'en conséquence la recherche sur la ville soit reconnue, au même titre que la recherche dans la ville. Et si cela a pu se faire, c'est sans doute en partie parce que s'est posé avec acuité le problème de mieux connaître les villes, ici et ailleurs, pour mieux agir sur leur développement. Mais surtout c'est une demande institutionnelle de recherche sur des mécanismes d'urbanisation pas ou mal connus - notamment à une échelle micro-sociale des pratiques - qui a permis de dépasser des malentendus et discussions stériles, et qui a permis à la recherche urbaine de trouver un second souffle, ici et ailleurs. Bien sûr, l'ailleurs est resté un parent pauvre, mais un processus a pu s'enclencher.

C'est en fait de la Mission de la recherche urbaine du Ministère de l'équipement qu'est venue l'ouverture : en 1977 était lancé un appel d'offres de recherche incitative dont le but était, en cohérence avec certaines orientations du 7^{ème} Plan de développement économique et social, de mobiliser davantage les universités dans le champ de la recherche urbaine, afin de former des jeunes chercheurs. Transgressant la division Nord-Sud, le comité scientifique a retenu trois propositions concernant des PED, sur 70. Ce n'était pas grand-chose, mais c'était un début. Cette décision a eu manifestement un effet de déclenchement.

Cependant l'époque la plus faste pour la recherche urbaine en coopération s'est située sans conteste de 1979 à 1993. C'est celle qui autorise à tirer les enseignements les plus positifs :

C'est pendant cette période que la demande institutionnelle de recherche sur et dans les villes des PED a été à peu près clairement identifiée, et qu'elle s'est exprimée de manière volontariste par le lancement de programmes de recherche incitative, à l'initiative d'abord de la DGRST (la Direction Générale de la Recherche Scientifique et Technique) puis du MRT ; ces programmes ont été placés sous la responsabilité de comités de pilotage et scientifiques qui ont affiché leurs objectifs avec autorité : l'idée initiale a été de stimuler la recherche française, donc sans avoir un but immédiat de coopération, ni sans répondre à une demande en ce sens. Il paraissait clair que si l'on voulait engager une coopération il fallait d'abord stimuler le milieu de la recherche. C'était un prérequis indispensable. C'est une recommandation dont aurait intérêt à prendre connaissance l'actuel ministère de la Recherche, qui me semble rester bien frileux dans ce domaine. Cet appel d'offre avait pour objectif d'aider les chercheurs à se structurer en équipes, voire en réseaux, en les incitant à travailler sur les thèmes estimés prioritaires, et ce faisant d'aider à une diffusion des recherches qui se pratiquaient déjà dans les PED sur les problèmes urbains et les recherches que produirait ce programme. Effectivement comme l'a souligné Michel Coquery, il y a eu beaucoup de publications dans les années 80.

Dans ce cadre il y a eu deux phases de financement :

1° entre 1979 et 1981 six programmes ont été financés, confiés à six équipes ou six réseaux d'équipes, sur des thèmes choisis à l'avance alternatives techniques en matière d'assainissement, ajustement des pratiques de l'espace habité et des techniques modernes d'aménagement, procédures de choix d'investissements dans les transports urbains, évolution des systèmes de la promotion foncière et immobilière, migrations internationales et effets de retour des migrants sur la croissance urbaine du Maghreb.

2° à partir de 1982, le budget ayant été augmenté, il y a eu sur des thèmes plus larges un appel d'offres qui a permis de financer 22 projets. Ce programme a couvert les grands thèmes suivants : la croissance urbaine et ses conséquences, les techniques urbaines, le fonctionnement socio-économique de la ville, les modalités de gestion et de planification des villes.

C'est aussi pendant cette période que l'initiative du MRT s'est démultipliée à travers deux des principaux établissements de recherche dans le domaine : le CNRS, et l'ORSTOM. Le CNRS, en 1985, a monté un programme de recherche intitulé " Politiques et stratégies du développement dans le Tiers-monde ", dont l'objectif a été d'utiliser les ressources intellectuelles disponibles ou peu mobilisées jusque-là sur les questions du développement (par exemple en anthropologie, en sociologie, en histoire, en linguistique) pour contribuer, au niveau de la recherche fondamentale, à poser de nouvelles questions, de nouveaux types d'analyse, sur les problèmes du développement. L'ORSTOM, de son côté, a énoncé des objectifs clairs en matière de recherche en coopération : développer une recherche de pointe, au service des pays en développement, ce qui implique que la programmation de la recherche se laisse interpellé par les problèmes du développement, et que les chercheurs veillent à ce que leurs résultats soient réellement et correctement utilisés par les opérateurs. Et s'il est question de coopération, cela implique que la coopération scientifique soit le résultat permanent d'un débat avec nos partenaires étrangers. C'est dans ce cadre que fut constitué à l'ORSTOM, en 1982, le Département " Urbanisation et socio-systèmes urbains ", qui a regroupé jusqu'à une soixantaine de chercheurs, et qui a constitué une nouvelle structure d'accueil pour des chercheurs étrangers et notamment des chercheurs africains. La limite de ce qui concerne l'action de l'ORSTOM, c'est que l'ORSTOM a été dévoué pratiquement entièrement à l'Afrique, ce qui a eu peu de retombées sur d'autres pays, sauf peut être l'Amérique Latine.

Grâce aux dynamismes créés, la production a été forte, quantitativement et qualitativement importante. Elle a revêtu des formes diversifiées : valorisation classique des recherches (publications, rencontres scientifiques, évaluations), mais aussi participation de nombre de chercheurs à des recherches-actions et à des recherches expérimentales (REXCOOP notamment). Un vivier de jeunes chercheurs français a pu être formé et doctoré. Ils ont eu des fortunes diverses : intégration à l'université, à l'ORSTOM, voire au CNRS. Certains, peu nombreux, ont été intégrés à des structures d'études ou de décision. Quelques-uns font carrière dans des organismes internationaux. Tous ont eu à mon sens un destin très comparable à l'ensemble des étudiants en sciences sociales pourvus d'un doctorat ou d'un diplôme de troisième cycle impliquant une formation à la recherche. On pourra sans doute déplorer une déperdition importante dans le nombre de chercheurs intégrés dans les organismes de recherche : 14 % des allocataires de recherche en sciences sociales entre 1983 et 1993, et probablement moins dans l'université. Mais ces chiffres ne veulent pas dire grand chose. Pour beaucoup, le doctorat a été un plus non négligeable pour exercer une activité professionnelle dans le privé, ou dans l'administration. Et on peut faire l'hypothèse que les chances d'intégration dans notre domaine de formation ont été plutôt supérieures à la moyenne des sciences sociales.

Je laisse le soin à Alain Durand-Lasserve de dire comment se sont construites, pendant cette période, des relations entre chercheurs et professionnels, notamment pendant l'aventure d'INTERURBA.

Tout cela est riche d'enseignements. Je voudrais attirer votre attention sur ce qui me paraît le plus marquant dans cette brève histoire :

- Quelques-unes des difficultés structurelles de départ propres au milieu de la recherche n'ont pas toutes disparu, mais les choses se sont améliorées lorsqu'il y a eu une demande institutionnelle de recherche ;

- Personne, je crois, n'a à rougir de ce qui a été produit. De nombreux chercheurs étrangers, et pas seulement dans les pays du Sud, se réfèrent à cette production. Régulièrement, des chercheurs français ont eu et ont à effectuer des expertises ou des évaluations de projets, surtout à l'étranger.

- Je crois que la bonne volonté est toujours de mise entre chercheurs et praticiens, à condition que l'échange ne s'inscrive pas d'emblée dans la production du " prêt à penser ".

Mais si, globalement, la structure de fonctionnement et le niveau de compétence des différents segments intellectuels et professionnels de l'ensemble du milieu du développement urbain peuvent être considérés de manière positive, la grande question qui demeure, c'est celle de l'énoncé clair et fort d'une politique et d'une volonté de coopération dans ce domaine.

Sans cette volonté, que peut-on faire de recherches sur les villes du Sud ?

Or dès le début, les instruments et dispositifs de la coopération, tout le monde le sait ici, ont été construits sur deux priorités intangibles : le développement rural, et un peu plus tard la santé. Les villes n'étaient qu'indirectement concernées par l'aide au développement, à travers la mise en place de gros équipements d'infrastructure. De son côté la recherche sur la ville disait : la croissance de la population urbaine est trop forte, les villes souffrent de précarité et de sous-équipement, et on a conclu : il faut trouver les moyens de freiner l'exode rural. Sur le plan opérationnel, il appartenait aux architectes et aux ingénieurs de traiter techniquement les problèmes du mal développement urbain. Dans son contenu, cette situation a-t-elle changé en profondeur? je n'en suis pas sûre.

Ce qui a toutefois changé dans la période 77-93, c'est qu'il y a eu élaboration et formulation d'une politique de recherche urbaine en coopération, avec des instruments spécifiques. On peut reprocher sans doute beaucoup de choses à cette politique de coopération, et notamment ses priorités géographiques, constamment orientées sur l'Afrique. Elle a malgré tout permis que se développent considérablement les connaissances sur et dans la ville, dans un souci d'interaction entre recherche et opérations.

Cette politique publique a brusquement connu une forte altération en 1993. Dans une ambiance de crise la recherche incitative a disparu : le dernier appel d'offres, celui de 1993, qui avait mobilisé quelque soixante équipes expérimentées, a été purement et simplement annulé. Cette situation a entraîné une déstructuration du milieu de la recherche marquée, notamment, par la disparition d'INTERURBA, la mise en suspens de la recherche en coopération à l'ORSTOM, et la suppression de filières PED dans des instituts de formation. La marginalisation du milieu est impressionnante.

Pour être complet, on note actuellement des tendances à un renouveau de la recherche urbaine en coopération, mais des difficultés demeurent :

- Le programme ACIV (Action incitative sur la Ville) du Ministère de l'éducation nationale redonne un espoir formidable à la recherche urbaine, mais va-t-il retenir des propositions misant sur une démarche transcontinentale ?

⑩ On sent également les choses bouger du côté de la Coopération. Mais le programme incitatif décidé par la Direction générale de la coopération présente une limite très forte, puisqu'il portera sur l'Afrique

⑩ L'Europe ? Ce que j'ai aperçu de coopération urbaine en coopération à la Commission m'a épouvantée littéralement. Parce que, ce n'est pas qu'il y a des sujets tabou, mais on ne peut pas faire autre chose que d'énoncer une langue de bois officiellement reconnue. A quoi bon faire des recherches si c'est pour énoncer des discours qui sont dans toutes les têtes et déjà publiés ?

Le secteur privé peut-il se substituer au public ? Jusqu'à un certain point, c'est possible. Les grandes entreprises sont de plus en plus soucieuses de disposer d'une expertise qui brille plus par sa connaissance des réalités que par sa capacité à parler la langue de bois. Encore faut-il, pour que le milieu de la recherche se restructure dans ce sens, que le cadre et les objectifs d'intervention des différents acteurs soient orientés par la puissance publique. Il faut aussi que les pouvoirs publics mettent en place, ou remettent en place, une politique de soutien à la formation et à la recherche dans ce domaine.

LES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUE DE LA RECHERCHE EN COOPERATION, LA COLLABORATION AVEC LES BUREAUX D'ETUDE, EXEMPLES DE TERRAIN

FELIX DAMETTE

XAVIER CREPIN

Felix Damette s'est trouvé sollicité au cours de sa carrière pour son regard scientifique sur les travaux menés sur divers projets sectoriels dans divers pays et le recul qu'il adopte sur les tenants et aboutissants des propositions et actions préconisées, mises en forme par les bureaux d'étude en particulier par le Groupe Huit sur les actions internationales. Son expérience française sera sans doute utile dans cet exposé. Je lui cède la parole.

FELIX DAMETTE

Cette rencontre s'intitule " Villes du Nord, Villes du Sud, quelle formation, quelle recherche ". C'est un beau titre ambitieux et si on le prend au pied de la lettre, il faudrait parler des villes du Nord et des villes du Sud. S'interroger sur les besoins de recherche des deux côtés est sans doute s'interroger s'il y a des points communs, des convergences ou des contradictions entre les deux champs. Cela fait beaucoup. Cela dit je voudrais quand même vous livrer quelques réflexions en prenant quelques précautions préliminaires. Je m'adresse à vous en tant que participant à des études, avec des bureaux d'études français, marocains, tunisiens chargés de travaux en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et autres questions territoriales. Et à partir de cette expérience d'études et de bureaux d'études, au fond je voudrais m'adresser aux collègues chercheurs professionnels pour leur dire, compte tenu de mon expérience, voilà les besoins que j'ai ressentis en cours de route et voilà les thèmes sur lesquels il me semble intéressant que vous nous fournissiez une matière plus consistante.

Cela dit, deuxième précaution, je me garderai bien de toucher à l'ensemble des sujets et en particulier à la formation. Et du point de vue géographique je ne me permettrai pas de parler du Nord et du Sud, je parlerai, à propos du Nord, d'un exemple que je connais un peu, c'est celui de la France. Je pense que l'exemple français est assez représentatif, et aujourd'hui tous les pays européens se retrouvent dans des situations objectives comparables et quand on traite de la France on parle de problèmes qui ont une forte connotation européenne. En ce qui concerne le Sud, c'est encore plus compliqué, je ne vous apprendrai pas qu'il n'y a pas de Sud mais qu'il y en a plusieurs, donc je vous ferai part de quelques expériences qui concernent le Maghreb, si tant est que l'on puisse parler du Maghreb.

Si on voulait parler de manière rigoureuse, il faudrait d'emblée se poser deux questions différentes. Première question : côtés Nord et côtés Sud, au pluriel, qu'est-ce qu'il se passe concrètement sur le terrain, comment évolue la situation, qu'est-ce qu'il se passe en matière d'urbanisation, qu'est-ce qu'il se passe en matière de politique, qu'est-ce qu'il se passe en matière d'évolution sociale?. Et puis la deuxième question, qui est liée mais je crois qu'il faut distinguer, c'est comment se comportent les acteurs et les décideurs. En quels termes pose-t-on les problèmes, qu'est-ce qui a changé dans le domaine?. Parce que je crois, qu'on soit du côté des études ou du côté de la recherche, on a un rapport plus ou moins direct avec les maîtres d'ouvrages, avec ceux qui ont en charge la destinée de ces pays, que ce soient des acteurs nationaux ou internationaux.

Je voudrais d'abord dire un mot sur la France. Le cas français et le cas européen en général est le cas de pays où on n'a plus de problème de croissance urbaine comme on l'a connu dans les années 60 et dans le début des années 70. Ce que l'on connaît aujourd'hui c'est des problèmes d'évolution et de mutation. Mutation de populations, d'occupation de l'espace, mutation des problèmes sociaux, le tout lié à des changements technologiques, je n'y reviens pas, ils sont suffisamment bien connus. Et je crois qu'au fond la liste des thèmes de recherche qui avait été avancée tout à l'heure par le représentant du Ministère de la Recherche, c'était la liste à peu près complète des questions que l'on

peut se poser. Tout y était. Cela étant dit, ce qui me paraît le plus important c'est qu'aujourd'hui, dans un pays comme le notre, la gestion urbaine par excellence, elle est même devenue envahissante, c'est la question de la crise sociale, et que nous vivons depuis plusieurs années déjà, cela fait au moins dix ans que cela dure, dans une grande confusion à propos de l'urbain. On a même eu droit à un ministère de la ville, qui traite non pas de la ville mais de la crise urbaine en ville.

La grande confusion française c'est qu'on a eu tendance depuis dix ans à baptiser problèmes urbains tous les problèmes qui se posent en ville. Et quand une société est urbaine à 80 ou 90%, il y a de fortes chances que ces problèmes sociaux se posent dans les villes, ça n'en fait pas pour autant des problèmes urbains. Cela étant dit, aujourd'hui les thèmes à la mode, c'est les thèmes de la fracture sociale, certains ont même inventé dans la foulée la fracture spatiale, ce qui ajoute encore au piquant de la fracture et à son ampleur, mais derrière ce vocabulaire il y a effectivement des questions qui nous interrogent. La question a été posée d'autant plus nettement que la crise sociale en France comme vous le savez a pris une dimension politique. Exacerbée avec le développement d'un vote qui a pris des proportions considérables dans certaines régions et dans certaines villes, le vote Front National pour ne pas le nommer. Il y a eu des travaux fait là dessus et qui sont intéressants.

Je voudrais citer par exemple un article d'un collègue Michel Grésillon sur le thème des banlieues froides visant à montrer que les banlieues à problèmes et notamment à problèmes politiques, ne sont pas forcément celles dont on parle et qui font la une des journaux télévisés, et que les banlieues qui posent les problèmes peut-être les plus graves sont les banlieues qu'il appelle froides, celles dont on ne parle pas. Les extrémités, les fonds du territoire périurbain, où s'accumulent les problèmes de marginalisation. Et où la marginalisation spatiale s'articule avec des formes compliquées et diverses de marginalisation et des menaces de marginalisation. Quand l'article de Grésillon est paru, j'avais été très intéressé par sa thèse et en particulier quand il explique que le vote Front National en France ne s'explique pas sur une base historique, comme c'est l'habitude en politique, mais sur une base géographique. C'est un peu culotté comme thèse mais c'était je crois assez intéressant. Mais il se trouve que j'ai lu récemment les déclarations de Monsieur Le Gallou, du Mouvement national, et qui propose pour lancer son mouvement un programme avec une connotation nettement géographique en considérant que le terrain d'élection du mouvement national, dépend du territorial.

Là le politique concerné est venu confirmer un ou deux ans après le diagnostic qui avait été porté, pour d'autres raisons bien sûr, sur le plan scientifique. Tout ça pour dire qu'à travers toutes les confusions qui peuvent exister, nous sommes de plus en plus concernés, en France, et les décideurs y sont aujourd'hui très sensibles, à ce problème social des villes. Ce problème est apparu très clairement à propos de l'élaboration de contrats de plans. Les contrats de plans, ce n'est pas négligeable, c'est une enveloppe qui frise les 100 milliards sur cinq ans, c'est quand même important. D'autant plus que cette enveloppe elle-même entraîne ensuite des fonds européens ou autres. Et à propos des contrats de plans, on a bien vu comment les acteurs, les décideurs, se comportaient en France sur le thème de la ville.

En général les acteurs locaux, les acteurs urbains eux-mêmes sont très sensibles aux problèmes qui les harcèlent quotidiennement, le problème de l'emploi. Donc ce qu'ils veulent faire avancer, c'est des dossiers qui ont un rapport avec l'emploi et dont on peut dire avec ça il y a une chance d'inciter à la création d'emplois. Ce qui veut dire que cela les mènent sur deux terrains : les infrastructures, les routes, les équipements industriels, le terrain des grands équipements, et vous savez quelle importance on attache désormais aux équipements universitaires, ils sont considérés aujourd'hui comme équipements clés, indispensables à tout développement. Et puis tout ce qui concerne la formation et l'image de la ville et le dynamisme urbain. C'est de ce côté là que les acteurs urbains insistent.

Alors que du côté de l'Etat, à travers les préfets, on insiste beaucoup plus fortement sur le thème gestion sociale. Je dirai qu'on insiste sur le soft, comment faire, quelles sont les méthodes, quelles sont les procédures quels sont les acteurs, quels sont les intermédiaires qui vont vous permettre de faire en sorte que tout reste à un niveau de conflictualité gérable et tolérable. Il y a deux approches très différentes dans cette affaire et qui ne sont pas contradictoires au demeurant. Je crois que cela interpelle les chercheurs. Et qu'à l'occasion des discussions et des débats sur les contrats de plans, on a constaté qu'on était en manque pour traiter des villes en France. Que notre arsenal n'avait pas beaucoup évolué depuis les années 60. Et que face aux interrogations d'aujourd'hui, on n'était pas tout à fait à l'aise. Je pense en particulier qu'il y a un domaine où nous sommes en manque et qui renvoie à la sociologie urbaine. Nous manquons d'analyse des villes en tant que sociétés locales.

Lorsque le problème des quartiers chauds s'est posé nos collègues sociologues ont fait leur travail et ils sont allés dans les quartiers chauds et les ont décortiqués, ils nous ont apporté beaucoup

de choses. Cela étant dit, le problème n'est pas celui des quartiers chauds. Ce n'est qu'un aspect du problème. Il y a les quartiers froids dont je parlais tout à l'heure, et surtout il y a l'ensemble, qu'est-ce qui fait qu'une ville constitue ou non une société locale ? Quel est son mode de fonctionnement, de régulation, d'évolution, comment cela se gère une société locale, non pas au plan administratif, non pas au plan de la gouvernance, mais au plan du fonctionnement sociétal. Qu'est-ce qui fait qu'une société locale est déstabilisée ?

Je vous soumets l'hypothèse à savoir que la thèse de Grésillon selon laquelle le vote Front National s'expliquerait pour des raisons géographiques plus qu'historiques est vraie en partie seulement. Parce que je pense que la véritable explication n'est ni dans la géographie ni totalement dans l'histoire. Mais c'est plutôt les sociologues qui devraient nous éclairer là dessus. Je pense que l'un des grands problèmes aujourd'hui c'est la déstabilisation des sociétés. Comment déstabilise-t-on une société ?

Il y a un certain nombre de cas connus et très spectaculaires, c'est lorsqu'une ville vivait sur une usine qui ferme. Mais l'expérience montre que dans un contexte français, c'est à dire dans un contexte de fonds publics importants, ces sociétés locales là, tout compte fait, ne se tiennent pas si mal. Ce n'est pas celles-là qui sont les plus fragiles. Les sociétés les plus fragiles ne sont pas celles qui subissent un coup économique brutal mais au contraire celles qui ont connu des croissances très fortes et surtout des à-coups très violents de croissance. Et c'est sur des à-coups très violents de croissance, c'est à dire sur l'histoire des 40 dernières années, qu'on peut commencer à voir comment une ville peut s'intégrer ou se désintégrer. Parce qu'au fond, ce que l'on n'a pas vu venir c'est les phénomènes de désintégration.

Il me semble que de ce côté là, je rendrais à la sociologie un hommage ambigu, en lui disant que vous avez une position privilégiée dans le dispositif à condition de ne pas vous réfugier soit dans le grand discours théorique soit dans la monographie locale ou dans la comparaisons d'éléments monographiques. Le plus important est entre les deux. Il me semble que nous avons une demande à adresser. Etant entendu que la sociologie dont je parle est une sociologie très large qui inclut la démographie, la géographie, l'analyse de l'emploi, l'analyse de la formation, etc. Parce que si on analyse séparément tout ce qui se passe du côté de "école, du côté emploi-chômage, il manque les éléments qui permettraient de relier tout cela.

Relier tout cela sur le thème qui me paraît être société locale, qu'est-ce qui fait qu'il y a ou qu'il n'y a pas société locale? Qu'est-ce qui fait qu'elle fonctionne bien ou mal ou qu'elle se désagrège ou qu'elle est même parfois en voie de décomposition?. Je m'en tiendrais là sur le cas français, je crois que nous avons beaucoup à faire. Nous avons beaucoup à faire sur tous les thèmes que nous avons évoqués tout à l'heure, il faut évidemment tenir tout ça, mais je crois qu'en plus de tout ça il y a autre chose qui me paraît plus important.

Deuxième terrain sur lequel je voulais vous soumettre mes réflexions concernant la recherche urbaine. Je disais tout à l'heure Maghreb, en fait je crois qu'on ne peut pas parler de Maghreb aujourd'hui. Je parlerai simplement l'exemple de la Tunisie et du Maroc. Mais quand les leçons que l'on peut tirer de la Tunisie et du Maroc sont concordantes, on est en droit de se dire que la nation maghrébine existe. Ce qu'il se passe actuellement dans ces pays me paraît extrêmement intéressant. Ce sont des pays où on est confronté d'abord au problème objectif de la croissance urbaine. Elle est de plus de 3% par an et les mouvement migratoires sont des mouvements entre les villes et ces derniers sont plus importants que l'exode rural.

Ce qui est intéressant dans ces deux pays, et si la situation se décantait en Algérie, elle se trouverait devant les mêmes problèmes. Nous avons des pays qui doivent gérer une croissance urbaine sur des bases économiques réelles mais insuffisantes. Et surtout des pays qui sont confrontés à une échéance politique majeure qui est le Traité d'union douanière avec l'Union européenne. Ces pays dans les années qui viennent vont devoir fonctionner en union douanière avec l'Europe. Ils sont bien conscients de l'ampleur de l'enjeu. Et de façon spécifique pour chacun des deux pays ils sont en pleine réflexion sur ce problème et en particulier sur la dimension urbaine. Comment va-t-on gérer notre système dans la perspective de l'ouverture internationale?

Ce qui est intéressant c'est qu'ils se trouvent confrontés à des problèmes de fond en matière d'aménagement et d'urbanisme et de conception de politique urbaine. Ils se trouvent pris dans une contradiction qui est parfois aiguë entre tous les discours traditionnels tenus en la matière, depuis l'indépendance et en fait bien avant l'indépendance, et puis les échéances et les contraintes d'aujourd'hui. Le discours traditionnel, c'est le discours de l'équilibre méditerranéen, dont les géographes ont été les grands promoteurs. C'est un concept effrayant, ça conduit à des approches qui peuvent être aberrantes. Au nom de l'équilibre régional, on a fonctionné pendant longtemps en dénonçant l'exode rural bien sûr, l'horreur absolue. Le dépérissement, voire à la française, la désertification des campagnes, la boulimie urbaine, la macrocéphalie. Et tous ces pays là sont en

train de se dire ça ne marche plus. Il faut revoir tout ça.

Dernier exemple, analyse des résultats des grands chiffres du Maroc. Un des grands chiffres du Maroc, c'est que la croissance de Casablanca, pour la période de 82 à 94, a été de l'ordre de 2% par an. C'est à dire nettement inférieure à la croissance urbaine nationale. Et le commentaire immédiat qui est venu de partout c'était rééquilibrage ! ça pousse plus fort à l'intérieur qu'à Casablanca. Mais dans le même temps, le discours officiel mondial au niveau du Ministère du plan et de l'économie du Maroc, consiste à dire attention ça ne va pas. La croissance économique et ses sacrifices depuis des décennies tourne autour de 3%, c'est à dire juste un peu plus que la croissance démographique. Alors qu'il faudrait au minimum 5%. Donc en tout état de cause depuis 30 ans on vit devant une fuite.

Et on fait pas le lien entre localisation du développement et la façon dont cela se fait sur le terrain et puis le résultat global au niveau de l'économie. Et on ne se dit pas que si Casablanca ne pousse qu'à 2%, ce qui est très faible parce qu'en même temps la croissance de productivité à Casablanca est pratiquement nulle, donc 2% c'est à la fois la croissance de la population, de l'emploi et de la productivité, il y a lieu de s'interroger sur la place d'une ville dans l'économie et sur la façon dont cela se répartit et sur le fait qu'on a souvent traité de ces graves problèmes avec du discours. Du discours idéologico-magique. J'ai pris l'exemple de la macrocéphalie.

Ce qui est intéressant actuellement c'est qu'ils sont devant les problèmes et ils le savent. Et en général en tout cas aujourd'hui, au Maroc il y a des gens qui sont décidés à travailler sérieusement. Et ils sont demandeurs de travaux de recherche, de travaux fondamentaux qui nous font défaut. On en est encore à du vieux discours. Par exemple, il y a un mot qui est très cher à tous les collègues géographes, c'est le mot armature urbaine. C'est un très beau mot. Et même un concept extrêmement intéressant. Pendant 30 ou 40 ans, ces concepts ont été utilisés et surutilisés mais il n'y a pas eu beaucoup d'enrichissement ni de mise à jour. Je pense qu'actuellement l'Afrique du Nord est demandeuse et en particulier elle se tourne vers les chercheurs francophones pour avancer sur ce terrain là.

Il y a d'autres questions qui me semble-t-il mériteraient d'être remises en chantier. Je pense que les questions foncières d'Afrique du Nord, c'est un vieux serpent de mer, ça fait 50 ans qu'on en parle, voire plus. C'est un sujet récurrent sur lequel il y a eu des tonnes de rapports, et il me semble qu'aujourd'hui l'heure serait peut-être venue de reposer le problème et peut-être autrement.

Troisième remarque, je voudrais quand même dire un mot sur l'Afrique Subsaharienne. Ou plutôt je ne crois pas que l'on puisse parler de l'Afrique Subsaharienne. Cela étant dit, il me semble que dans un certain nombre de pays d'Afrique, il y a une tendance qui est en train de se développer. Une tendance je crois très inquiétante. Elle est liée au contexte politique. Dans beaucoup de pays d'Afrique aujourd'hui on se met un peu au goût du jour en matière de démocratie. Dans un certain nombre de pays d'Afrique, on voit se mettre en place des mécanismes politiques difficiles à qualifier, je ne garantis pas le mot que vais employer, que j'appellerai un "néotribalisme"; c'est une façon moderne d'articuler les structures traditionnelles dans toute leur complexité avec les appareils étatiques et avec les instances politiques. Une façon de gérer la société en favorisant les structures traditionnelles, les chefs traditionnels, les chefs de village.

Ce système politique que je qualifie donc, sous toutes réserves, de néotribalisme a des conséquences très importantes. Car si on s'appuie de préférence sur les chefs traditionnels, on privilégie automatiquement le monde rural. L'urbain dans ce cas là nous échappe, l'urbain est autrement. Le tribalisme en ville existe mais il n'a pas la même structure, le même fonctionnement. C'est dans les campagnes que le système fonctionne le mieux. Or il se trouve que dans le même temps, les bailleurs de fonds dans l'approche de ces pays ont une préoccupation majeure c'est la pauvreté. Le grand chic, c'est pauvreté/femme. Je n'ai rien contre le thème mais tout dépend comment on l'analyse, comment on la détecte, comment on la diagnostique, la pauvreté.

Or dans bien des cas les études pauvreté, je le dis sans esprit polémique, à forte connotation anglo-saxonnes, anglo-saxonnes compliquées, parce que les canadiens jouent un rôle non négligeable, sont des études d'une grande pauvreté intellectuelle. Où on est incapable de mesurer la pauvreté urbaine et où l'on dit la pauvreté, c'est les campagnes. Il faut donc mettre l'argent dans les campagnes. Et il y a une parfaite convergence, dans certains pays, entre le comportement de ces bailleurs de fonds et l'évolution politique locale qui aboutit à des résultats effrayants. Je me souviens avoir entendu Michel Coquery, il y a quelque temps, dans une autre instance, poser le problème justement de la ville et de la campagne dans l'approche, la part de l'urbain. Il se réjouissait car il y avait eu un progrès dans la prise de conscience générale de l'importance des villes, mon sentiment c'est qu'aujourd'hui il y a des phénomènes de régression qui nous conduisent à abandonner le problème urbain. Et cela va jusqu'à des situations caricaturales : j'ai présent à l'esprit le cas de Douala; Douala c'est scandaleux et je pense que ce n'est pas une exception. On ne peut pas laisser partir des idées complètement erronées sur le rapport ville-campagne en matière de pauvreté. C'est

une question urgente. Je pense qu'il y a de grands travaux à faire en économie, en économie urbaine, ce n'est pas nouveau mais il y a des retards importants dans cette discipline. On en est encore à rechercher combien on cultive à tel ou tel endroit. Il y a quelque chose de plus évolué à mettre en oeuvre, en matière conceptuelle. Je crois qu'il y a tout une série de domaines où les besoins de recherche, la demande sociale est forte.

Et puisque je m'étais promis d'évoquer si, en matière de recherche, il y a des points communs entre les demandes des pays du Nord et du Sud. Je répondrai oui parce qu'il me semble que du point de vue de la recherche, nous avons besoin d'analyses sociales, sociétales fortement intégrées à l'histoire et qui nous donnent une vision longue. Je crois qu'on a toujours besoin et aujourd'hui plus que jamais de vision longue. Il faut se situer dans le temps long. La discipline que j'aimerais ne pas inventer mais faire fonctionner ce serait "sociogéohistoire", il faudrait être capables de tenir les trois.

Un dernier mot. C'est mon devoir d'attirer votre attention sur le problème des chercheurs non pas français mais les chercheurs dans les pays du Sud. Les cas de figure sont très différents, leur statut social et leurs revenus selon qu'il y a ou pas des bailleurs de fonds qui permettent de travailler. Il y a des cas actuellement effrayants, nous avons des collègues chercheurs dont beaucoup sont de grande qualité et qui se trouvent malheureusement dans des situations sociales personnelles effroyables.

LES RELATIONS ENTRE CHERCHEURS ET PROFESSIONNELS ET LE RESEAU EUROPEEN N-AERUS (NETWORK-ASSOCIATION OF EUROPEAN RESEARCHERS ON URBANISATION IN THE SOUTH)

ALAIN DURAND-LASSERVE (CNRS)

Anne Querrien m'avait tout d'abord demandé, en juin, comment, à partir de ma propre expérience, je voyais les relations entre chercheurs et professionnels français travaillant sur les villes en développement.

Quelques temps après lorsque j'ai reçu l'ordre du jour de la réunion, la question était reformulée dans un sens très différent : quelles relations entretiennent chercheurs et professionnels dans le réseau européen N-AERUS ?

Je dois dire que je préfère la première question à la seconde. Je vais donc prendre la liberté d'essayer de répondre à la question que l'on ne m'a pas posé pour parler ensuite du réseau N-AERUS.

1. POINTS DE REPERES

Comme je parlerai d'une expérience, il est utile que je me présente. Je suis chercheur au CNRS où j'ai été recruté en 1973. Je n'ai donc pas dû, statutairement, exercer d'autres métiers que celui de chercheur. Il est probable que je conserverai ce statut pendant le reste de ma vie professionnelle. Première observation sur un singularité du système français que certains de ses critiques ne manquent pas de souligner : on peut y être " chercheur à vie ".

J'ai travaillé sur la question urbaine dans le contexte des PED et plus particulièrement sur les politiques foncières et de l'habitat, tout d'abord en Asie du Sud-est et du Sud puis, plus tardivement, dans les pays francophones et anglophones d'Afrique Subsaharienne. J'ai également travaillé, dans le cadre de réseaux d'équipes, dans plusieurs pays d'Amérique latine. Je travaille actuellement sur les politiques de sécurisation foncière dans les villes d'Afrique du Sud.

J'ai siégé pendant plus de 8 ans dans les commissions d'évaluation CNRS . Il s'agit en fait tout autant de commissions consultatives d'évaluation scientifique que de gestion des carrières des chercheurs. J'ai donc pu observer, de l'intérieur, le dispositif de pilotage de la recherche mis en place au CNRS.

Dès mes premières années de recherche en Asie, j'ai été en contact avec les milieux anglo-saxons de la recherche et de l'expertise puis, dès la fin des années 1970 avec plusieurs institutions de formation travaillant, en Europe et aux Etats Unis, sur la question urbaine dans les PED.

Personnellement je ne suis pas convaincu qu'il soit possible d'exercer une profession exclusivement axée sur la recherche. A partir des années 1980, j'ai donc travaillé assez régulièrement avec des bureaux d'études français et étrangers, avec divers dispositifs nationaux de coopération et avec des institutions internationales intervenant sur la ville (CNUEH, PNUD et Banque Mondiale), sur des projets qui sont à l'interface recherche/études.

Cette expérience m'a conforté dans l'idée qu'il était difficile - en particulier dans le domaine de la recherche urbaine - de ne pas tenir compte de la demande des professionnels ou simplement d'ignorer leurs interrogations. Il me semble tout aussi difficile de produire un discours sur la ville qui ignore la demande sociale, les demandes des responsables des villes et les pratiques des professionnels intervenant sur la ville.

Or l'association chercheurs-professionnels était et reste rare, en France.

La situation est assez différente dans la plupart des autres pays européens en particulier dans les pays d'Europe du Nord, et plus encore aux Etats Unis et au Canada.

2. LES CHANGEMENTS RECENTS DANS LES RAPPORTS ENTRE CHERCHEURS ET PROFESSIONNELS

Depuis une dizaine d'années, plusieurs initiatives ont visé à rapprocher chercheurs et professionnels

2.1. Quelles sont les principales institutions qui ont une activité de recherche sur la ville ?

- Deux grandes institutions contribuent à la recherche urbaine :

* le CNRS

* l'ORSTOM-IRD

auxquelles il faut ajouter :

- D'autres institutions ayant le statut d'EPST :

* l'INRETS

* le Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (LCPC)

- Les laboratoires universitaires

Plus d'une cinquantaine de formations universitaires (principalement en géographie, sociologie, histoire, droit et économie) y inclus les Instituts d'Urbanisme travaillent sur la question urbaine dans les PED. Les effectifs varient beaucoup d'une formation à une autre: on a parfois affaire à un chercheur isolé, parfois à une équipe. Le laboratoire universitaire le plus important travaillant sur les villes des PED est URBAMA, à Tours.

- L'EHESS

- Quelques écoles d'architecture (peu en réalité)

- D'autres institutions comme le CSTB, ont une activité de recherche

- On peut aussi considérer que des associations comme l'AITEC (Association Internationale des Techniciens Experts et Chercheurs) ou des ONG (comme le GRET-Habitat) ont une activité de recherche

- Enfin l'ISTED (Institut des Sciences et des Techniques de l'Équipement et de l'Environnement pour le Développement) héritier du SMUH et de l'ACA joue un rôle important à l'interface recherche/opérationnel, en particulier son centre de documentation et d'information " Villes en Développement "

2.2. Les effectifs de chercheurs travaillant sur les villes du Sud sont mal connus

Il n'existe nulle part de données précises sur les effectifs de chercheurs travaillant sur les villes du Sud par rapport au nombre total de chercheurs travaillant sur les villes du Nord (principalement la France et l'Europe, y inclus les pays en transitions): on estime qu'ils sont entre 30 et 40 au CNRS (sur un effectif total d'environ 200 chercheurs travaillant sur la ville), ils sont à peu près le même nombre à l'ORSTOM-IRD, ils sont sans doute plus d'une centaine dans l'université et les établissements d'enseignement supérieur (dont une dizaine à l'EHESS) 2 ou 3 à l'INRETS.

2.3. Les collaborations entre chercheurs et professionnels : manque de données et opacité

Nous ne disposons pas, non plus, de données sur les chercheurs travaillant régulièrement avec des professionnels. C'est assez surprenant mais aucun organisme de recherche n'en a. Cette question ne semble intéresser les responsables de ces institutions que depuis peu. Ils sont peu nombreux au CNRS et à l'IRD. Ils le sont un peu plus dans les institutions comme le LCPC ou certains laboratoires universitaires comme le LATTIS ou l'OEIL. Des EPST comme l'INRETS ont en revanche récemment renoncé à leur activité de recherche dans les PED, en particulier à la composante " sciences sociales " de ces recherches. On observe que, pour reprendre un terme de Michel Rio (" Alizés "), les collaborations sont d'autant plus difficiles que le " coefficient d'humanité " de la discipline concernée est élevé. En d'autres termes, les collaborations sont plus faciles et plus nombreuses avec les sciences de l'ingénieur qu'avec les sciences sociales. Toutefois, les chercheurs travaillant sur le thème urbain (parce qu'ils travaillent dans un cadre pluridisciplinaire sur des problèmes de société, parce qu'il y a un besoin social et une demande publique, parce les recherches sur la ville peuvent avoir des retombées économiques, ...) sont assez fréquemment sollicités dans le cadre de projets d'études à finalité opérationnelle.

S'il est si difficile d'évaluer le nombre de chercheurs travaillant en tant qu'experts ou consultants avec des professionnels c'est principalement parce que cette activité n'est pas reconnue ni prise en compte dans les évaluations de carrière des chercheurs et des enseignants-chercheurs.

Jusqu'à un passé récent, elle a même pu nuire sérieusement à la carrière de chercheurs, en particulier au CNRS (la notion de "recherche pure" et la volonté naïvement affichée de "ne pas se salir les mains" méritent réflexion).

Mais si cette évaluation est difficile, c'est aussi parce que beaucoup de chercheurs et d'enseignants font preuve d'une certaine discrétion — raisons fiscales obligent — dans l'exercice d'activités de consultation ou d'expertise.

2.4. Diverses tentatives ont été toutefois faites au cours des dernières années pour développer les liens entre chercheurs et professionnels : c'est une préoccupation nouvelle

2.4.1. Soit à l'initiative de ministères ou d'administrations centrales :

- Actions de la DIV (Délégation Interministérielle à la Ville)

- Initiative du Ministère de l'Équipement : le Plan Urbain, avant sa disparition, a suscité et appuyé la création de "Pôles d'Initiatives Régionales". Ce sont des lieux de rencontre entre praticiens et chercheurs. Une dizaine ont été créés, fonctionnant comme des sortes de "forums" réunissant différentes catégories de professionnels travaillant sur la ville (mais on n'est pas allé jusqu'au stade de l'expérimentation). Après la dissolution du Plan Urbain, ils continuent de fonctionner aujourd'hui sous la responsabilité du Plan Urbanisme Construction Architecture.

- Action Concertée Incitative Ville lancée en 1999 pour appuyer la recherche. L'une des préoccupations de cette action ministérielle est d'encourager le développement de liens entre chercheurs et professionnels

2.4.2. Soit dans le cadre de grands programmes interdisciplinaires de recherche.

- Programme mobilisateur du Ministère de la Recherche dans les années 1980

- Le PIR-Villes, dissout en 1998, regroupait le CNRS, l'ORSTOM ainsi que d'autres partenaires institutionnels et privés. L'un de ses objectifs était de développer les liens entre chercheurs et professionnels

- Projet-Villes du CNRS, projet mort-né : le Ministère a interdit au CNRS en 1999 de créer cette structure mais a lancé son "Action Concertée Incitative Ville" (cf. supra, l'exposé de Ph. Stohr)

2.4.3. Soit dans le cadre d'institutions universitaires ou de recherche.

- Dans les années 1980, l'ORSTOM est parvenu à regrouper l'ensemble de ses chercheurs travaillant sur la question urbaine au sein d'un même Département. On peut regretter que les logiques disciplinaires l'aient finalement emporté et aient abouti à la dissolution de ce Département.

- Entre le milieu des années 1980 et 1998, une structure de recherche associant le CNRS et l'ORSTOM a vu le jour : Interurba Tiers-Monde (Unité Mixte CNRS-ORSTOM), relayé entre 1991 et 1998 par le Groupement de Recherche Interurba (GDR Interurba), structure CNRS mais dont le budget venait principalement de l'ORSTOM. Le GDR Interurba a regroupé 15 formations de recherche travaillant en France sur la question urbaine dans les PED et mis en place un large réseau international de collaboration entre chercheurs et d'échante d'information scientifique. Cette structure a permis le développement de liens plus réguliers avec les professionnels (organisation de séminaires thématiques de recherche avec la participation de professionnels des secteurs public et privé).

2.4.4. Il faut aussi noter une série d'initiatives visant — entre autres objectifs — à rapprocher chercheurs et professionnels, dans le cadre de réseaux thématiques ou de fondations. On peut en citer quatre à titre d'exemple.

- L'Association Internationale des Techniciens, Experts et Chercheurs (AITEC) n'intervient pas exclusivement sur le thème urbain, mais son "Groupe urbain" associe depuis une dizaine d'années chercheurs, experts, responsables associatifs et décideurs dans le cadre d'une réflexion sur les politiques urbaines et de l'habitat et sur la question des services urbains. L'AITEC mène une active politique de rapprochement entre diverses disciplines et catégories professionnelles intervenant sur la ville.

- La Fondation des Villes travaille depuis plus de 10 ans en relation étroite avec des professionnels, en particulier sur la question de l'eau (cf. infra l'exposé de Dominique Lorrain).

- Le Réseau Socio-Economie de l'Habitat regroupe l'essentiel des chercheurs travaillant sur le thème. Les liens avec les professionnels tendent à se consolider. La composante pays en développement reste toutefois assez modeste au sein du réseau.

- Le réseau Européen “ Network-Association of European Researchers on Urbanisation in the South ” (N-AERUS) créé en 1996 vise également à faciliter les collaborations avec les professionnels et les décideurs (cf. infra)

2.4.5. Soit à l'occasion d'événements ou de manifestations particulières ou dans le cadre de groupes de réflexion thématiques ou géographiques.

- Diverses initiatives ont ainsi été prises, en 1995-1996, dans le cadre de la préparation de la Conférence Habitat-II d'Istanbul pour favoriser les rapprochements entre chercheurs et professionnels. La plupart des institutions de recherche et des grands programmes - dont le PIR-Villes, y ont participé. Leurs résultats ont été inégaux

- On peut également citer le cas du groupe de réflexion mis en place en 1997-1998 sur l'urbanisation en Afrique de l'Ouest. Il a étroitement associé différentes disciplines et catégories professionnelles à une réflexion à caractère largement prospectif.

2.4.6. Soit à l'occasion et dans le cadre de recherches contractuelles et d'actions incitatives.

Les Ministères de l'Équipement, des Affaires Étrangères/Coopération, de l'Éducation Nationale de la Recherche et de la Technologie ont lancé, dès le début des années 1980, plusieurs appels d'offres et appels à propositions de recherche sur les villes en développement. La première génération de recherches et d'études réalisées sur crédits incitatifs a permis d'engager une utile réflexion sur les rapports entre recherche et pratique. Les dernières actions lancées au milieu des années 1990 n'ont pas abouti, faute de volonté politique.

2.4.7. Enfin, certaines institutions publiques ayant une activité dans le secteur urbain ont mis en place des structures de recherche. On peut citer le cas de la Caisse des Dépôts qui a mis en place une Direction du Développement Urbain.

Malgré ces initiatives, les résultats en matière de coopération entre chercheurs et professionnels restent modestes, en particulier si l'on compare la situation de la France à celle qui prévaut dans la plupart des pays anglo-saxons et d'Europe du nord. En dépit des efforts récents des principaux EPST, il ne semble pas qu'une réelle dynamique se soit mise en place. Nous devons comprendre pourquoi.

3. POURQUOI LES RELATIONS ENTRE CHERCHEURS ET PROFESSIONNELS SONT-ELLES SI DIFFICILES ?

On peut avancer plusieurs explications.

3.1. Des raisons d'ordre institutionnel

Le dispositif français de recherche est caractérisé par l'existence de grands EPST employant un nombre important de chercheurs à plein temps, fonctionnaires de l'État. Cette situation — exceptionnelle parmi les pays développés — a des avantages certains : stabilité des carrières, indépendance de la recherche, pérennité des programmes, possibilité de mener des recherches théoriques ou fondamentales. Elle présente cependant un certain nombre d'inconvénients : elle tend à encourager les corporatismes et la défense des avantages acquis, à figer certaines disciplines en freinant le renouvellement de leur cadre conceptuel ; elle peut nuire à l'innovation et contribue à décourager les collaborations entre chercheurs et professionnels. Pour les chercheurs français, il n'est en effet pas indispensable de travailler sur contrats dans des projets de recherche en collaboration avec des professionnels. Cette situation est très différente de celle que l'on rencontre, par exemple, en Grande Bretagne, aux Pays Bas, aux États Unis ou au Canada. Or la collaboration entre chercheurs et professionnels s'avère de plus en plus nécessaire. C'est une situation assez paradoxale qui ne touche pas seulement la recherche urbaine mais l'ensemble des sciences sociales au CNRS : la dotation propre des laboratoires CNRS ou associés au CNRS travaillant sur les problématiques du développement tend à diminuer ; par contre, la place de la recherche contractuelle — souvent à finalité opérationnelle — augmente régulièrement depuis plus d'une décennie. C'est dans ce cadre que s'établissent le plus souvent les rapports entre chercheurs et professionnels. Or, jusqu'à ces derniers mois, les pratiques individuelles et celles de l'administration ne permettaient pas d'assurer réellement et dans la transparence l'exercice de la consultance et la régulation des rapports entre chercheurs et professionnels, malgré l'existence d'un dispositif réglementaire et législatif ancien, censé en définir le cadre et les conditions (cf. annexes : “ Règles en matière de consultance des chercheurs du CNRS ”).

La recherche contractuelle peut donc, en principe, constituer une incitation au rapprochement entre chercheurs et professionnels. C'est encore loin d'être le cas.

Il y a peu de passerelles entre le monde des professionnels et celui des chercheurs. En conséquence, les activités de consultance ou d'expertise ne sont pas prises en compte - lorsqu'elles ne

sont pas prise en compte négativement - par les instances d'évaluation de la recherche. Il y a très peu de temps que le Ministère de tutelle des EPST a commencé à apporter des débuts de réponses, à cette question : la loi sur l'innovation et la recherche de juillet 1999 devrait permettre une approche plus pertinente de cette question.

Il y a toutefois quelques effets pervers à ce que les chercheurs ont parfois appelé le “ pilotage de la recherche par l'aval ”. Je prends un exemple. Il y a depuis une dizaine d'année, une demande croissante en matière de SIG et de SIF. Elle provient d'utilisateurs très divers : sociétés d'ingénierie, urbanistes, sociétés d'équipement, prestataires de services urbains, services fiscaux, responsables et gestionnaires des villes, etc. Compte tenu de leur formation disciplinaire respective, les chercheurs ont certainement un rôle à jouer dans la conception de ces systèmes d'information et leur adaptation à des applications spécifiques. Ils ont également un rôle à jouer en tant que thématicien (interprétation des images, catégorisation et classement des objets, analyse des dynamiques observées ...). Or, beaucoup de chercheurs travaillant sur les SIG et les SIF — y compris des chercheurs en sciences sociales — consacrent l'essentiel de leur temps de travail à des tâches strictement techniques, sans objet ni problématique de recherche, effectuant ainsi, pour le compte de tiers, un travail sous-rémunéré ne correspondant pas nécessairement à leur qualification et négligeant, par exemple, d'aborder des questions pour lesquelles ils seraient en principe plus compétent, comme, par exemple, l'étude de l'articulation innovations techniques / changement social.

3.2.Des raisons d'ordre culturel

3.3.Elles sont sans doute les plus difficiles à surmonter.

Il y a tout d'abord les habitudes et les rythmes de travail : professionnels et chercheurs n'ont pas les mêmes. Par exemple, la question des échéances et des délais n'est pas perçue de la même manière par les uns et les autres. Travaillant dans une perspective à long terme, sans obligation de rendu à une date fixe, ceux-ci ont souvent du mal à s'adapter aux contraintes de temps auxquels sont soumis les bureaux d'études.

Il y a ensuite un ensemble de raisons que l'on peut rattacher au statut des intellectuels en France. Il faut bien sûr se garder de généraliser, mais il faut admettre que l'image que les intellectuels français se font d'eux mêmes ne rend pas toujours facile le dialogue avec les professionnels. Ils ne pêchent pas par excès de modestie. Disons, pour être court, que beaucoup de chercheurs s'empoisonnent l'existence à faire toujours semblant d'être intelligents (bien évidemment ils le sont) avec toutes les difficultés de communication que cela entraîne.

Dans ce contexte, les chercheurs n'ont pas toujours appris à s'adresser à un autre public que celui de leurs étudiants et surtout de leurs collègues, d'où des écrits souvent encombrés de références savantes, voire érudites, mais inutiles, une propension marquée à confondre théorisation et abstraction, etc.

L'épreuve de la traduction d'un texte de recherche urbaine de français en anglais est révélatrice de ce décalage. Une traduction sinon littérale du moins fidèle est généralement d'un accès difficile pour un lecteur anglophone et passera facilement pour pédante. Sans tomber dans la rhétorique du sujet - verbe - complément d'objet direct, il est certain que la forme de l'exposé rend parfois difficile la communication avec les professionnels. La littérature scientifique en langue anglaise sur la question urbaine est beaucoup moins marquée par les dérives académiques et les digressions savantes dont les auteurs francophones sont coutumiers. C'est difficile d'être simple et c'est long d'être court.

La plupart des recherches ne sont donc pas directement utilisables par des professionnels, tant en raison de leur longueur que de leur forme, même si leur contenu présente un intérêt majeur. Qu'en faire ? Il n'y a pas d'autre solution que d'en rédiger une synthèse. Qui peut s'en charger ? Qui peut, pour reprendre les termes de J-F Tribillon, jouer le rôle de “ passeur ” ? Les auteurs n'y parviennent généralement pas (peur de dénaturer leur propre pensée, de la “ vulgariser ”, crainte du jugement des pairs, ...). De jeunes chercheurs ou chargés d'études ? Ils n'ont pas toujours l'expérience requise pour faire la part entre ce qui est essentiel et ce qui est accessoire. Et comment rémunérer un travail dont l'utilité est mal perçue par le milieu de la recherche ? D'autres chercheurs confirmés peuvent-ils rédiger de telles synthèses ? Peu s'y résolvent car c'est une tâche dont l'importance n'est pas reconnue par la communauté scientifique et les instances d'évaluation. Une part importante des travaux des chercheurs et des universitaires français sur les villes en développement est ainsi perdue chaque année, faute de moyens pour assurer le transfert des connaissances vers les utilisateurs potentiels des résultats de recherche.

3.3. Pour une poignée de dollars ...

La difficile collaboration entre chercheurs et professionnels s'explique également par d'autres raisons. Elles sont rarement évoquées et débattues ouvertement. On dit que ça n'élève pas le débat.

Résumons les comme suit : les chercheurs et les universitaires sont, sur un certain nombre de questions, en position de concurrencer les bureaux d'études. Cette concurrence, parfois qualifiée de "déloyale", s'exerce au détriment des petits bureaux d'études et des consultants indépendants. Hormis quelques modestes retombées financières, elle ne bénéficie pas toujours à leur institution de rattachement.

Le régime de la consultance dans la fonction publique - et en particulier au CNRS - laisse en effet au chercheur une assez grande liberté : il est autorisé à consacrer jusqu'à 20% de son temps de travail à une activité publique ou privée de consultation et à percevoir des honoraires ne dépassant pas 50% de son traitement indiciaire. Dans la pratique, on peut considérer que les chercheurs ont une grande marge de liberté, plus grande encore dès lors qu'ils exécutent le minimum de travail requis par leur institution de rattachement et peuvent se prévaloir de résultats scientifiques attestés par des publications.

Prenons, à titre d'exemple, le cas (fictif) d'un enseignant-chercheur travaillant, dans un institut d'enseignement supérieur, sur certains thèmes de la gestion urbaine sur lesquels existe une demande soutenue de recherches et d'études. Il interviendra, en tant que consultant, dans le cadre de contrats de recherche ou d'étude pour une rémunération nettement inférieure à celle que les bureaux d'études privés doivent exiger. En effet, il perçoit déjà un salaire et a une couverture sociale, il dispose avec ses étudiants avancés d'une main d'oeuvre qualifiée et bon marché, ses charges sont réduites car il dispose des locaux et parfois des équipements et des services de son institution. Il peut éventuellement les lui louer mais sur une base plus avantageuse pour lui que celle du marché. S'agit-il d'un centre de recherche ou d'un bureau d'études'-chercheur-consultant répondra généralement (i) que c'est la seule manière de financer les recherches de son équipe, faute d'une dotation budgétaire suffisante, (ii) qu'il assure ainsi une meilleure formation à ses étudiants et prépare leur entrée dans la vie active (iii) que son institution bénéficie des retombées de ses travaux, y compris au plan financier puisque son institution de rattachement perçoit un pourcentage (8% à 12% selon les cas) sur les contrats qu'il a passé.

4. LE RESEAU N-AERUS

Il existe au niveau international plusieurs réseaux de chercheurs travaillant sur la question urbaine dans les pays en développement et dont au moins l'un des objectifs est de favoriser les rapprochements entre chercheurs et professionnels. On peut citer le "European Network on Housing Research", basé à Uppsala, Suède, le réseau "Linking" (ex "Forum of Researchers" créé en 1997 par un bureau d'étude privé italien (CERFE), le "North-South Research Network, basé à Edinburgh, créé avec l'appui du DFID (Coopération britannique).

Beaucoup de ces réseaux ne sont toutefois que des "mailing lists".

4.1. Les objectifs du réseau N-AERUS

Le réseau N-AERUS ("Network-Association of European Researchers on Urbanisation in the South") ambitionne aussi de favoriser les rapprochements entre chercheurs et professionnels, mais ce n'est pas son objectif principal. Il a été créé à Bruxelles en 1996 par un groupe de chercheurs européens avec, au départ, un appui significatif du GDR Interurba (Groupement de Recherche CNRS-ORSTOM).

Trois constats sont à l'origine de la création de N-AERUS :

- les villes contribuent d'une manière croissante au développement global ;
- aucune intervention sur la ville n'est possible si la dimension sociale du développement urbain, sa diversité culturelle et sa complexité ne sont pas prises en compte ;
- les capacités de recherche et l'expérience européenne dans ce domaine sont actuellement sous-utilisées.

A la différence du GDR Interurba, N-AERUS n'est pas seulement un réseau d'information mutuelle: l'expérience a en effet montré que cet objectif n'était pas suffisant pour structurer un réseau. Ce n'est pas, non plus, un réseau français.

N-AERUS est un réseau européen. Il a pour principal objectif de stimuler une réflexion critique sur le rôle de la recherche et ses rapports avec les décideurs, en particulier au niveau des institutions européennes. Il est aussi un lieu de rencontre où sont débattus les expériences des équipes de recherche européennes, leur rapport avec leurs tutelles, avec les institutions de financement de la recherche et avec les professionnels.

Il regroupe aujourd'hui 160 chercheurs et experts relevant de 60 institutions d'enseignement et de recherche dans 9 pays européens.

Au cours des 2 dernières années, la réflexion engagée sur les rapports entre recherche et pratique a conduit N-AERUS à mettre l'accent sur l'analyse critique des concepts et des modèles de la gestion urbaine dans le contexte des pays en développement, dans le cadre d'un programme sur trois ans (1999-2001) sur le thème : " Pratiques innovantes et nouveaux concepts de la gestion urbaine dans les pays en développement : une contribution européenne ".

Ce programme a reçu l'appui de la Fondation Européenne de la Science (ESF).

A l'origine de cette démarche il y a un étonnement et une inquiétude.

4.2. Uniformisation des concepts et modèle hégémonique de gestion des villes : quelles réponses peut apporter le milieu de la recherche ?

L'étonnement, c'est l'uniformisation croissante des concepts de la gestion urbaine et la généralisation d'un modèle néo-libéral de gouvernement des villes, promu et porté par les institutions financières internationales, elles mêmes souvent relayées par les institutions du système des Nations unies, par la Commission Européenne (cf. la dernière version du rapport de la Commission Européenne sur la Politique de Développement Urbain très largement inspirée du modèle idéologique véhiculé par la Banque mondiale) ainsi que par de nombreux dispositifs de coopération de pays du Nord. Cette approche réductrice et normative de la question urbaine et la convergence des stratégies d'intervention dans le secteur urbain autour de quelques axes incantatoires (good governance, poverty alleviation, sustainable urban development, public-private partnership, ...) apparaît à beaucoup de chercheurs comme une tentative de légitimation scientifique de choix idéologiques.

L'inquiétude concerne les effets pervers des conditions d'accès aux financements contractuels de la recherche. Ceux-ci dépendent trop souvent de la capacité des chercheurs à accepter de travailler dans le cadre conceptuel et idéologique tracé par les bailleurs de fonds. Ce cadre suscite des programmes de recherche. En l'absence d'une analyse critique (faute de ressources suffisantes pour les mener ou par crainte d'être définitivement mis à l'écart dans les appels d'offre à venir), les résultats des recherches réalisées dans le cadre de ces programmes justifient trop souvent, a posteriori, la pertinence du cadre de réflexion proposé. Ce mode de fonctionnement est extrêmement préjudiciable au renouvellement des concepts, des thèmes et des disciplines.

4.3. Susciter une réflexion sur les outils et les concepts

Dans la perspective d'une consolidation des liens entre milieux de la recherche et professionnels, il nous a donc semblé que notre contribution la plus pertinente en tant que chercheurs était de susciter un débat sur les outils, les concepts et les modèles de la gestion urbaine.

N-AERUS travaille à plusieurs niveaux :

- C'est un réseau d'échange d'information entre chercheurs européens (site : <http://obelix.polito.it/forum/n-aerus>), adresse < naerus@archi.polito.it >

- Il intervient ponctuellement auprès d'institutions ou d'organisations qui lui en font la demande (rédaction de notes thématiques)

- Il assure une veille scientifique (identification des demandes en matière de recherche, identification des personnes ressources sur des thèmes ou aires géographiques particuliers)

- Il organise un séminaire annuel : avec l'appui de la Fondation Européenne de la Science, un premier séminaire s'est tenu en 1999 à Venise sur le thème : " Concepts et paradigmes de la gestion urbaine dans les pays en développement " ; un autre se tiendra en mai 2000 à Genève sur le thème : " Développement urbain durable. Interactions entre innovations techniques et changement social " ; le séminaire 2001 : " Quelles réponses à l'informalité et à l'illégalité dans les établissements humains ? " se tiendra à Rotterdam et Leuven.

L'un des problèmes que nous avons est celui de la langue : le réseau ESF / N-AERUS est anglophone. De ce fait, les chercheurs francophones en général et français en particulier rencontrent parfois quelques difficultés de communication. Ce handicap devrait pouvoir être surmonté avec l'aide des administrations et agences françaises concernées. Il n'en reste pas moins que ce problème compromet l'ouverture de la recherche urbaine française sur les PED en directions d'autres équipes qui, en Europe, ont une autre pratique de la recherche et des rapports entre chercheurs et professionnels.

ANNEXE

Règles en matière de consultance au CNRS

L'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 portant statut général des fonctionnaires et rendu applicable au personnel du CNRS par le décret du 30 décembre 1983, fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaire des EPST impose aux agents une double obligation :

- celle de se consacrer intégralement à leur fonction, sous réserve des dérogations apportées par les dispositions du décret-loi du 29 octobre 1936 fixant les règles en matière de cumul d'emploi de rémunérations et de fonctions ;

- celle de désintéressement, qui doit être rapprochée du délit de prise illégale d'intérêt édicté aux articles 432-12 et 432-13 du code pénal. Cet article 25 précise que "les fonctionnaires consacrent l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches qui leur sont confiées. Ils ne peuvent exercer à titre professionnel une activité privée lucrative de quelque nature que ce soit". Ce principe général est en outre repris par l'article L 324-1 du code du travail qui, s'il ne s'applique pas directement aux fonctionnaires, s'impose aux entreprises susceptibles de les employer.

Toutefois, le décret-loi de 1936 énonce une dérogation qui sert de fondement à l'activité de consultance des chercheurs du CNRS. Celle-ci répond à quelques principes élémentaires :

- le chercheur, consultant d'une entreprise privée ou d'un organisme public, doit effectuer son travail de consultance à l'extérieur de son laboratoire. La consultation n'engage pas la responsabilité du CNRS, qui n'est pas contractant ;

- le consultant, dont l'activité annexe est autorisée pour un an, ne doit pas consacrer à celle-ci plus de 20 % de son temps de service ;

- en matière de rémunération, si le chercheur est consultant auprès d'un organisme public, les rémunérations totales effectivement perçues au titre d'un cumul de rémunérations publiques ne peuvent excéder le traitement principal majoré de 100 %.

Par contre, si le chercheur est consultant auprès d'une entreprise privée, et dans l'hypothèse où l'activité ne peut être assimilée à un emploi à temps complet au sein de cette entreprise, aucune limite ne pourrait être imposée pour le cumul de deux rémunérations, l'une, publique principale et l'autre, privée accessoire.

Toutefois, les chercheurs ne peuvent cumuler ces rémunérations accessoires publiques ou privées avec la prime de recherche au-delà de 50 % de leur traitement indiciaire.

- Au-delà de cette dérogation à l'interdiction d'exercer à titre professionnel une activité privée lucrative de quelque nature que ce soit, les agents du CNRS sont également soumis à une obligation de désintéressement qui leur interdit de "prendre, par eux-mêmes ou par personnes interposées, dans une entreprise soumise au contrôle de l'administration à laquelle ils appartiennent ou en relation avec cette dernière, des intérêts de nature à compromettre leur indépendance"(Article 25 précité 2^{ème} alinéa).

Pour en savoir plus sur le cumul d'activités et de rémunérations on peut consulter le site WEB DCAJ du CNRS "consultance".

Il existe par ailleurs au CNRS une convention type pour "faciliter l'exercice de la consultance à titre personnel par le personnel du CNRS". Le CNRS reconnaît que "la consultance à titre personnel par les salariés des organismes de recherche est considéré comme importante pour initier et compléter des collaborations avec les entreprises". Ainsi, une Association pourra assurer la rémunération des personnels du CNRS qui veulent exercer la consultance à titre personnel auprès d'une entreprise. A cet effet, l'Association passera contrat avec l'entreprise, prélèvera des frais de gestion forfaitaires et versera la rémunération au consultant en assurant la collecte des charges sociales, patronales et salariales ..."

La loi 99-587 du 12 juillet 1999 sur "l'innovation et la recherche" introduit certaines dérogations aux contraintes statutaires s'imposant aux chercheurs en matière de consultance "

ANNE QUERRIEN

Lors de la préparation de la journée on a noté une sorte de rencontre objective entre des initiatives récentes de chercheurs et la demande des professionnels qu'Isabel Diaz a contactés, autour de thèmes dont on parlera cet après-midi, à savoir l'analyse des métropoles et la gestion déléguée. A propos de l'analyse des métropoles, la manière dont se crée l'offre et la demande a certainement évolué par rapport au grand moment de la mission de la recherche urbaine, après 68. On a vraiment eu un système paritaire pendant plusieurs années de colloques entre chercheurs et ingénieurs des Ponts et Chaussées ou hauts responsables du Ministère de l'Équipement. Il y avait un problème de compréhension sociétal. Comment se peut-il que nous ingénieurs de Ponts, qui croyons faire le bien de l'Humanité en construisant des HLM, on trouve des étudiants ou des ouvriers pour commencer à dire non à la déportation, à la rénovation etc. Puis il y a eu brutalement un arrêt de tout cela qui a coïncidé avec la crise du pétrole et l'élection de Giscard d'Estaing.

Ce qui me frappe depuis ce matin c'est que l'on fait la réclame pour la période 77-79 alors que c'est déjà le début de la répression de la recherche urbaine telle qu'elle essayait de se mettre en place et telle qu'on la réclame actuellement dans ce dialogue. Après il y a eu une deuxième forme de dialogue, nettement moins valorisé, c'était à l'initiative de Pierre Calame qui disait que les grands colloques ont coûté très cher, et qu'on pourrait faire des rencontres chercheurs / aménageurs de deuxième niveau avec des professionnels des DDE, du terrain. Du point de vue du Plan urbain, tout cela s'est écroulé, avec la décentralisation. Sous Giscard la Décentralisation a été précédée par un grand appel d'offre du CNRS qui s'appelait pouvoir local qui a fait du "quartier" le bon objet tant sociologique que d'intervention politique. L'objet local dans la ville c'était le quartier. Il y eu une espèce de préparation idéologique à plusieurs niveaux. D'une part de la Décentralisation et d'autre part de ce regard sur la ville dont on sort en ce moment, à travers l'appel d'offre Habitat et vie urbaine, par exemple.

Ce que Damette a dit sur le rôle de la Sociologie, il faut absolument penser à la ville comme ensemble intégré de quartiers différents qui marchent ou qui ne marchent pas. On a eu avant 81, tout un dialogue qu'on appelait nous de deuxième niveau, avec des rencontres chercheurs/aménageurs. Alors qu'après la décentralisation on n'a jamais pu reconstituer ce type d'expériences à Paris. Du coup les pôles qui continuent d'exister, pôles régionaux du Plan Urbain et maintenant du PUCA, on s'aperçoit que les chercheurs jouent un rôle tout à fait mineur aux côtés des professionnels.

Il me semble que pour le cas de la France on n'a pas assez réfléchi sur la décentralisation. Et aussi pour l'articulation entre le Nord et le Sud, à la relation entre une recherche urbaine qui était nationale et qui maintenant a énormément de mal à être nationale. D'après nos enquêtes, les équipes de recherche française travaillent à plus de 50% sous la forme bureaux d'études qu'évoquait Alain Durand Lasserre, pour les collectivités locales. Parce qu'il faut voir que les équipes qui sont sur statut, leur budget de fonctionnement leur vient pour l'essentiel de contrats, soit des administrations nationales mais maintenant surtout des administrations locales, de manière majoritaire.

XAVIER CREPIN

Effectivement ce qui ressort de tout cela c'est cette nécessité de mémoire, de reconstituer ce qui s'est passé. Et ce grand chahut institutionnel et financier permanent. Et apparemment on est en plein dans ce chahut.

FELIX DAMETTE

Il me semble que ce qui ressort aussi de ce débat c'est que, pour que la recherche fonctionne bien et que les chercheurs soient à la fois dotés de moyens et bien dans leur peau, il faut que la commande formalisée traduise correctement la demande sociale. A l'époque évoquée, fin des années 60, début des années 70, la commande formalisée et en particulier la commande publique avait un sens. Elle traduisait pour l'essentiel la commande sociale de l'époque. Si cette fonction là est remplie, le cadre est en place pour avoir une recherche qui fonctionne efficacement. Il me semble que si l'on regarde ce qui se passe aujourd'hui dans différents pays, je serai tenté de dire que nous avons à faire aujourd'hui en France, à une commande institutionnalisée qui est sans doute pleine de bonne volonté, mais qui peine énormément à traduire la demande. Je pense que ce qui fait aujourd'hui l'intérêt de l'Afrique du Nord, c'est que là on sent qu'un mécanisme est en train de se mettre en place pour essayer de traduire dans les programmes de recherche la demande. Il me semble, j'insisterai sur la nécessité des avancées conflictuelles parce que si nos politiques ont du mal à traduire la demande sociale, c'est peut-être parce que la recherche ne leur a pas fourni les outils

nécessaires qui leur permettait de maîtriser la situation. Et je pense, en dernière instance, que l'on peut jeter un regard critique sur le travail des chercheurs.

ALAIN DURAND LASSERVE

Je ne suis pas d'accord avec Felix Damette sur cette tendance inquiétante dans les pays d'Afrique subsaharienne et l'apparition de ce qu'il appelle un néo-tribalisme. D'accord sur les SIG mais le SIG n'est qu'un outil au service d'un projet. En revanche, il est important de rappeler que les chercheurs en sciences sociales sont appréciés pour leur capacité à analyser des phénomènes dans le temps long mais qu'ils ne sont pas très bons sur les problèmes techniques. Et je crois qu'un chercheur qui veut réellement travailler avec les professionnels doit avoir une bonne technicité dans un domaine particulier.

Sur l'Europe, en France, les rapports entre chercheurs et institutions européennes ne fonctionnent pas bien et les français sont extrêmement mauvais sur cette question là. Quand on regarde comment les choses se passent au niveau des appels d'offre, comment les choses sont organisées dans le cadre du cinquième BCRD (budget civil de la recherche développement), on voit que l'essentiel de la mise a été raflée par les lobbies italiens et en particuliers par ceux contrôlés par la démocratie chrétienne. Que la Grande Bretagne et les Pays-Bas ont un pied dans la maison et ont joué des institutions européennes avec une maestria et un savoir-faire et un cynisme tout à fait étonnant.

Je prends un exemple. Le document d'orientation stratégique de l'UE a été rédigé par un fonctionnaire de la coopération britannique qui est un ancien enseignant au DPU et au IHS à Rotterdam. Il a fait son boulot et il a sous-traité avec ses copains du DPU et d'IHS qui pour ne pas trop s'ennuyer ont ressorti les documents de la Banque en les rendant buvables par les grecques et les portugais. On a donc un espèce de sous-produit absolument lamentable. La France paye à plein temps une représentation officielle à Bruxelles, il y a des représentants du CNRS et de l'ORSTOM. Or on n'a même pas de réponse au courrier. On ne sait pas ce qu'ils font, on ne sait pas conseiller les chercheurs qui veulent travailler avec l'UE. Donc dans le réseau N-AERUS on prend d'autres filières et d'autres biais. Une dernière chose, la question de la langue qui joue beaucoup sur l'isolement des français, le réseau N-AERUS est anglophone, si bien que si tous les français peuvent lire l'anglais, peu de français ont un niveau suffisant pour leur permettre de participer à un débat ouvert en réunion publique. Et bien dans les réunions N-AERUS il y a 80 personnes dont 3 français. Alors j'ai demandé naïvement au Ministère des Affaires Etrangères qui avait financé cette boîte privée italienne en leur donnant des crédits de traduction, de nous aider au niveau de la traduction. Après deux mois la coopération m'a répondu il n'y a pas d'argent. Cette question de la langue il faudra la résoudre avec des dispositifs de financement appropriés.

OBSERVATOIRE DE RECHERCHES SUR BEYROUTH ET LA RECONSTRUCTION

Les Observatoires et Centres de recherches du ministère des Affaires
étrangères travaillant sur l'urbain et l'aménagement au Moyen-Orient

par Eric Huybrechts, architecte - urbaniste, chercheur,
responsable de l'ORBR-CERMOC

Je fais partie du centre d'études et de recherche du Moyen Orient qui est donc un centre de recherche dépendant du ministère des Affaires étrangères comme il en existe une vingtaine à peu près partout dans le monde dont une bonne partie concentrée autour de la Méditerranée : en Tunisie, au Maroc, en Egypte, mais aussi au Moyen Orient : Istanbul, Beyrouth, Damas, Sanaa, et le centre de Téhéran devrait ouvrir prochainement. Le centre de Beyrouth a une particularité qu'il partage avec quelques autres centres, c'est de disposer d'un observatoire urbain qui est opérationnel depuis 1993, il est jeune, il est en train de développer ses activités sur le plan institutionnel et scientifique. Il y a d'autres observatoires urbains dans la région, l'observatoire du Caire contemporain et qui a fait ses preuves. Il y a aussi l'observatoire urbain d'Istanbul qui est plus balbutiant car le ministère a mis moins de moyens humains pour le soutenir. Ailleurs il y a le montage d'un atelier "villes marocaines" à Rabat et puis dans d'autres centres il y a des travaux sur l'urbain mais qui ne disposent pas d'une structure, c'est à dire d'un chercheur chargé de développer et d'animer de la recherche urbaine sur au moins la ville d'implantation ou les villes de la région.

L'objet de ma présentation n'est pas de vous présenter l'ensemble de la recherche urbaine au Machrek, je pense qu'on n'a pas suffisamment d'information pour traiter l'ensemble de cette question. Il y a beaucoup de choses qui se passent autour de nos centres de recherche mais il y a aussi des choses qui se passent ailleurs et qu'on maîtrise moins. Il y a une bonne partie de la recherche française, en France, sur cette région. La fonction principale de ces centres implantés dans les pays du Sud est de servir de centre de relais pour la diffusion et la production de la recherche scientifique, en l'occurrence urbaine quand il y a des observatoires, dans ces régions là. Le statut est un peu particulier, on dépend d'un ministère qui est rattaché à la coopération, le ministère des Affaires étrangères, on est bien inscrit dans une problématique à la fois de diffusion mais aussi de coopération ou de collaboration avec des instances locales, dans un cadre scientifique mais pas uniquement.

Ce qui est assez remarquable dans ces structures c'est que je ne pense pas qu'il existe d'autre pays au monde qui dispose d'un tel réseau d'implantations de centres de recherche à l'étranger. C'est donc un appui qui est fort, par exemple dans la même région géographique, les allemands disposent d'un centre à Beyrouth, l'Orient Institut, avec une antenne à Istanbul. Les universités américaines sont implantées au Caire et à Beyrouth, à ma connaissance il n'y en a pas d'autre dans les autres pays de la région. Les espagnols et les italiens ne sont pas présents sous cette forme. Donc on dispose là d'une infrastructure d'appui sur laquelle les universités françaises mais aussi les autres universités européennes peuvent s'appuyer pour développer des travaux sur ces centres de relais.

La fonction de ces centres de relais c'est d'abord une infrastructure avec des locaux, du matériel, informatique, une documentation, ce qui est très important, orientée sur les sciences sociales ou sur l'archéologie pour certains. Ils disposent d'une infrastructure humaine avec directeur, chercheurs en postes, qui sont là pour encadrer des travaux, essentiellement des travaux d'étudiants, des thésards et il y en a beaucoup. Ils appuient la production scientifique française mais aussi locale.

Les thèmes sur lesquels on travaille sont assez divers. Ils portent sur des thématiques liées aux villes elles mêmes, par exemple l'irrégularité foncière ou constructive au Caire ou à Beyrouth. Des gens travaillent les questions de planification urbaine avec les grands programmes sur les villes nouvelles égyptiennes, sur Beyrouth. Les questions sociales, de fragmentation urbaine, de division de type communautaire. Beaucoup de jeunes chercheurs veulent précisément travailler sur ces questions de division communautaire, ils savent qu'il y a là un terrain. On lutte contre cet orientalisme dans la mesure où cette donnée étant fortement inscrite dans ces villes on considère qu'il faudrait développer d'autres thèmes dans lesquels cette thématique se développerait toute seule. Les travaux d'économie urbaine sont assez rares, certains portent quand même sur le lien entre la mondialisation et la formation des villes, plutôt sur les formes urbaines liées à la mondialisation. On

a beaucoup de mal à trouver des économistes de l'urbain, c'est à dire qui travaillent sur des échelles métropolitaines ou d'entreprises. Peut être parce que les formations françaises avec lesquelles on est quand même très liés, ne sont pas très intéressés par les pays du Sud ou peut être parce que les orientations des études scientifiques économiques portent plus sur des modèles économiques dont les bases de données sont nationales plus que métropolitaines. Les thèmes anthropologiques il y en a beaucoup, on a beaucoup de monographies qui paraissent sur des quartiers ou des morceaux de villes, c'est plus rare de trouver des travaux d'échelle métropolitaine, il y en a quelques uns, notamment ceux de J. F. Pérouse sur Istanbul, sur le Caire. Sur le plan thématique, dans chacun de ces centres, il y a un réel souci de faire travailler des équipes pluridisciplinaires.

Nous sommes confrontés à un certain nombre de difficultés, le Ministère des Affaires étrangères nous offre un budget qui nous permet d'entretenir une infrastructure, des locaux, une bibliothèque, une cartotheque, quelques machines, etc. Mais pour développer la recherche elle même, en dehors des quelques personnes qui sont en poste, on est amenés à développer des partenariats, des collaborations, à chercher des financements extérieurs. Cela nous oblige à avoir une ouverture sur l'extérieur. C'est à dire qu'on est bien amenés à répondre à des appels d'offre quand on en trouve sur l'international. Le problème c'est que les propositions d'appels d'offre français sur l'international sont inexistantes aujourd'hui. On a bien vu les derniers qui sont passés, ils portent sur la France, parfois certains ont une ouverture européenne, quand ils ont une ouverture sur les pays du Sud, ils sont dans un mode comparatif, ce qui n'est pas la meilleure façon d'aborder les questions de l'urbain vues les spécificités, les différences qu'on trouve d'une ville à l'autre. Il y a peut être une illusion du comparatif qui peut amener une production de concepts très bâtards par rapport à des situations qui souvent sont très différentes.

On va chercher des financements ailleurs, auprès de la Francophonie, auprès de l'Union Européenne dont les processus sont extrêmement lents et chaotiques au sein de cette institution mais on arrive à tirer des financements de temps en temps. Ils nous ont permis de financer deux programmes de recherche, l'un sur les guerres civiles, un autre sur la reconstruction et la réconciliation au Liban. Auprès du PNUD, c'est très difficile, les budgets diminuent chaque année. Auprès de la Banque Mondiale, mais nos réseaux ne sont pas encore assez développés pour obtenir ses financements. Parfois auprès du secteur privé, on obtient des financements au coup par coup. Parfois auprès d'entreprises. A travers des contrats passés avec des ministères pour faire des expertises qui nous permettent de débloquent des petits financements pour faire notre propre travail de recherche, c'est à dire qu'on utilise nos propres expertises pour financer deux ou trois travaux. Donc il s'agit bien de bricolage malgré les efforts du Ministère des Affaires étrangères, ce qui nous manque c'est un financement régulier qui éviterait de nous faire perdre beaucoup de temps à chercher des financements.

L'intérêt de cette ouverture c'est aussi de se positionner dans des réseaux vers lesquels on n'irait pas forcément dans le cadre pur de recherche scientifique. C'est à dire que notre positionnement vis à vis du PNUD par exemple nous a amenés à nous positionner auprès de Habitat et de l'ESCWA (Conseil économique et social de l'Asie de l'Ouest), on entretient des relations qui nous ouvrent des bases statistiques dont on sait qu'elles ne sont pas très sérieuses mais qui ont le mérite d'exister. De même avec Habitat. Ce qui nous a permis de nous positionner comme observatoire urbain du Liban et j'espère d'ici un an ou deux comme observatoire urbain du Proche Orient pour que nous produisions des données que j'estime un peu plus sérieuses.

En terme de formation notre objectif n'est évidemment pas de remplacer les universités qui existent au Liban ou dans la région mais on participe à l'effort de formation d'urbanistes principalement, dans le cadre des DESS, mais aussi de formation par la recherche, dans le cadre d'un DEA local, par l'encadrement de travaux d'étudiants qui sont en thèse. La formation est un peu plus large, elle rentre aussi dans le cadre d'un débat sur la ville et sur l'urbanisme à travers des conférences, tables rondes qu'on organise avec les milieux professionnels, privés comme l'ordre des ingénieurs et des architectes ou publics comme par exemple la Direction de l'Urbanisme pour échanger des questionnements avec les milieux techniques ou administratifs.

Cette ouverture permet à certains chercheurs de faire leur voie par la suite, je vous cite le cas de certains anciens chercheurs du CERMOC qui sont aujourd'hui vice - président du Conseil du développement et de la reconstruction, c'est à dire l'organisme clé de la reconstruction . Le président de l'association des banques, par exemple.

Ce que je voulais vous dire à travers cette présentation centrée sur le Cermoc, c'est que les difficultés auxquelles on est confronté nous apportent une grande ouverture sur la société mais on est quand même dans une situation qui nous oblige à consacrer beaucoup de temps à des tâches qui ne sont pas scientifiques. L'appel qu'on aurait à soumettre c'est de demander aux bailleurs de fonds, en tout les cas français, de se coordonner un peu mieux pour développer un financement de la

recherche à l'international qui dépasse le cadre européen, et si vraiment il y a des difficultés en France pour financer ces recherches qui ne sont pas très coûteuses, il y a certainement des moyens de s'associer avec d'autres bailleurs de fonds, la banque Mondiale, le PNUD, Habitat et l'UE pour structurer l'offre financière pour financer nos activités.

Le Ministère des Affaires étrangères français (MAE) a mis en place six Centres de recherches en Sciences sociales au Moyen-Orient qui s'intéressent au monde contemporain :

Beyrouth/Amman : Centre d'Etudes et de Recherches sur le Moyen-Orient Contemporain (CERMOC), créé en 1977.

Le Caire : Centre d'Etudes et de Documentation Economique, Juridique et Sociale (CEDEJ), créé en 1968.

Damas : Institut Français d'Etudes Arabes de Damas (IFEAD), créé en 1922.

Istanbul : Institut Français d'Etudes Anatoliennes (IFEA), créé en 1975.

Sanaa : Centre français d'Etudes Yéménites (CFEY), créé en 1982.

Téhéran : Institut Français de Recherches Iraniennes (IFRI), créé en 1983.

Ces Centres ont plusieurs fonctions :

Développement de la coopération scientifique avec les universités et laboratoires de recherches à l'étranger : les relations, qui prennent parfois la forme de conventions, allient des dizaines d'universités et laboratoires de recherches en France et à l'étranger, principalement dans les pays d'accueil.

Formation par la recherche à travers un suivi individuel des travaux de recherches, des séminaires, colloques, conférences et l'organisation de programmes collectifs de recherches. Cette formation participe à l'émergence de solides spécialistes du "monde extérieur", universitaires et experts locaux de haut niveau (par exemple, des anciens chercheurs du CERMOC sont aujourd'hui directeur de recherches, professeur d'université, ministre, directeur de banque, vice-président d'organisme public central, vice-président d'organisme international...),

Formation dans les universités à l'étranger par des cours réguliers et occasionnels dispensés par les chercheurs,

Diffusion de la connaissance en Sciences sociales (conférences, colloques, édition),

Relais des universités et laboratoires de recherches, par l'accueil de doctorants et de chercheurs venant effectuer leurs travaux sur le terrain,

Centres de documentation en Sciences sociales, ils disposent de bibliothèques comprenant chacune des dizaines de milliers d'ouvrages spécialisés et des centaines d'abonnement aux revues. Les cartothèques des centres sont souvent importantes (Beyrouth, Le Caire, Damas et Beyrouth disposent d'importants fonds cartographiques),

Ils animent des programmes collectifs de recherches qui portent sur l'aire géographique qui leur est attribuée,

Ils s'inscrivent dans des réseaux internationaux (avec la France, les pays voisins, l'ONU),

Ces centres de recherches participent pleinement à la production française de recherche sur la ville et l'aménagement au Sud (voir liste des publications récentes à la fin de cet article) et constituent un des atouts de la coopération française. Aucun autre pays dans le monde ne dispose d'un tel réseau.

Trois Centres de recherches comprennent un Observatoire urbain :

Beyrouth : Observatoire de Recherche sur Beyrouth et la Reconstruction (ORBR), créé en 1993.

Le Caire : Observatoire Urbain sur le Caire Contemporain (OUCC), créé en 1987.

Istanbul : Observatoire urbain d'Istanbul (OUI) créé en 1987.

Recherche

Les Observatoires sont dirigés par un chercheur ou un allocataire du MAE qui anime une équipe de chercheurs et de doctorants, organise des séminaires, rencontres, colloques, conférences, alimente un site Web, édite une Lettre d'information, des documents et des ouvrages sur l'urbain et l'aménagement. Les équipes des Observatoires sont constituées d'un ou deux chercheurs en poste, un ou deux allocataires de Centres, des chercheurs associés, un secrétaire et un documentaliste, ainsi que des stagiaires de courte et longue durée. Des programmes de recherches collectifs dynamisent la recherche et favorisent le développement de réflexions sur la ville et la société. Les Observatoires

produisent des travaux reconnus par la communauté scientifique internationale.

Ces Observatoires développent aussi des activités documentaires indispensables à la production scientifique (bibliothèque, carto-thèque, systèmes d'information géographiques, revues de presse...).

Les récentes publications (depuis 1990) sur l'urbain des Centres de recherches témoignent de la diversité des activités scientifiques et documentaires :

CERMOC (Beyrouth)

Ouvrages

Tarraf-Najib S., Zrariyé, village chiite du Liban-Sud de 1900 à nos jours. Cahier du CERMOC n°4, Beyrouth, CERMOC, 1992.

Bonne E., Vie publique, patronage et clientèle : Rafiq Hariri à Saida, Beyrouth/CERMOC, IREMAM/Aix-en-Provence, 1995.

Bahout J., Les entrepreneurs syriens, Cahier du CERMOC n°7, Beyrouth, CERMOC, 1996.

Harb el-Kak M., Politiques urbaines dans la banlieue-sud de Beyrouth. Cahier du CERMOC n°14, Beyrouth, CERMOC, 1996.

Davie M., Beyrouth et ses faubourgs (1840-1940) : une intégration inachevée, Cahier du CERMOC n°15, Beyrouth, CERMOC, 1996.

Hannoyer J., Shami S. (dir.), Amman, ville et société. Beyrouth, CERMOC, 1996.

Arnaud J-L (dir.), Beyrouth, Grand-Beyrouth , Cahier du CERMOC n°16, Beyrouth, CERMOC, 1997.

El-Achkar E., Règlements et formes urbaines, le cas de Beyrouth, Cahier du CERMOC n°20, Beyrouth, CERMOC, 1998.

Ruppert H., Beyrouth, une ville d'Orient marquée par l'Occident, traduit et présenté par VERDEIL E., Cahier du CERMOC n°21, Beyrouth, CERMOC, 1998.

Huybrechts E. & Douayhi C. (dir.). Reconstruction et Réconciliation au Liban. Cahier du CERMOC n°23, Beyrouth, CERMOC, 1999.

Documents

"Cartographie de Beyrouth", Supplément à la Lettre d'Information de l'ORBR n°3, Beyrouth, CERMOC, 1995.

Boudisseau G., "Bibliographie de Beyrouth", Supplément à la Lettre d'Information de l'ORBR n°4, Beyrouth, CERMOC, 1996.

Arnaud J-L., "Topographie de Beyrouth", Supplément à la Lettre de l'ORBR n°5, Beyrouth, CERMOC, 1996 (+ 2 disquettes).

Mona Harb el-Kak "Bibliographie en arabe sur Beyrouth", Document du CERMOC, n°2, Beyrouth, CERMOC, 1998.

"Cartothèque du CERMOC - 1.Liban", Document du CERMOC, n°5, Beyrouth, CERMOC, à paraître.

Aveline N., "Economies foncières et immobilières à Beyrouth", Document du CERMOC, n°6, Beyrouth, CERMOC, à paraître.

Revue : Lettre d'Information de l'Observatoire de Recherche sur Beyrouth et la Reconstruction (12 numéros parus).

CEDEJ (Le Caire)

Documents

Bénard M-C., Depaule J-C. & Salem A., Le Caire et le cinéma égyptien des années 80, Le Caire, CEDEJ, 1990.

Hanna M., Le logement en Egypte. Un essai critique, Le Caire, CEDEJ, 1992.

Atlas du Grand-Caire, Le Caire, CEDEJ/GOPP, 1998.

Revue

Lettre d'information de l'OUCC

Suppléments à la Lettre d'information de l'OUCC

Toponymie du Caire

Cartographie du Caire I.

Le Bulletin de la Société de Géographie d'Egypte

Khartoum

Les Hammams du Caire

Amman

Les new-settlements

Image de la vieille ville dans la littérature égyptienne contemporaine

IFEA (Istanbul)

Ouvrages

Zarcone T. & Zarinebaf-Shahr F. (dir.), Les Iraniens d'Istanbul, , Bibliothèque iranienne, Téhéran-Istanbul, IFRI-IFEA, 1994.

Bilici F., Le waqf dans le monde musulman contemporain (XIXe-Xxe siècles), Fonction sociales, économiques et politiques, Actes de la table-ronde d'Istanbul, 13-14 novembre 1992, Istanbul, IFEA, 1994.

Muhidine T. & Monceau N. (dir.), Istanbul réelle, Istanbul rêvée. La ville des écrivains, des peintres et des cinéastes au Xxe siècle, Istanbul, IFEA, 1998.

Revue : Lettre d'information de l'OUI

IFEAD (Damas)

Ouvrages

Atassi S., Pascual J-P., Kandalaf M. & al., Damas extra-muros : Midan Sultani, présentation des édifices répertoriés et analyse, Damas, IFEA, 1994.

Al-Dbiyat M., Homs et Hama en Syrie centrale : concurrence urbaine et développement régional, Damas, IFEA, 1995.

Roujon Y., Vilan L. (dir.), Le Midan, actualité d'un faubourg ancien de Damas, Damas, IFEA, 1997.

Marino B., Le faubourg du Midan à Damas à l'époque ottomane, Damas, IFEA, 1997.

David J-C., La Suwayqat Ali à Alep, Damas, IFEA, 1998.

Raymond A., La ville arabe à l'époque ottomane (XVIe-XVIIIe siècles), Damas, IFEA, 1998.

Atassi S. & Pascual J-P. & Kandalaf M., Vieux Damas (exta-muros), livraison II : Les quartiers situés au nord et au nord-ouest de l'enceinte de la vieille ville, Damas, IFEA, à paraître.

Al-Dbiyat M. & David J-C. (dir.), La ville en Syrie : Héritages et mutations, Damas, IFEA, à paraître.

Revue : Bulletin d'Etudes Orientales

CFEY (Sanaa)

Ouvrages

Mercier E., Aden. Un parcours interrompu, Sanaa-Tours, CFEY / URBAMA, collection Villes du monde Arabe, 1997.

Ory S., Maury B., Mosquées et madrassas de la ville de Zabid, Sanaa CFEY / Damas IFEAD, 1999.

Bonnenfant P., Trente deux recommandations pour la sauvegarde de la ville de Zabid, Sanaa, CFEY, 1999.

Rabidha A. A., Monographie de la ville d'Aden, Sanaa, CFEY-CYER, 1999.

Revue : Chroniques Yéménites

IFRI (Téhéran)

Ouvrages

Adle C. & Hourcade B. (dir.), Téhéran, capitale bicentenaire, Bibliothèque iranienne, Paris-Téhéran, 1993.

Balland D. (dir.), Hommage à Xavier de Planhol, , Bibliothèque iranienne, Istanbul-IFEA / Téhéran-IFRI, 1998.

Revue : Abstracta Iranica

Formation

La formation par la recherche est assurée par un suivi individuel des travaux de recherche, par la participation des jeunes chercheurs à des séminaires. Les Observatoires de recherches de Beyrouth et du Caire accompagnent chaque année plus d'une dizaine de chercheurs dans leurs travaux.

Par ailleurs, des cours sont dispensés dans des universités locales (maîtrises, DEA, DESS) pour former les architectes, les urbanistes et les aménageurs.

De plus des conférences ouvertes aux étudiants, chercheurs et acteurs de l'aménagement complètent la formation.

Coopération

Les coopérations sont diverses avec des universités et des Centres de recherches, en France (universités, CNRS...) et à l'étranger (nombreuses conventions, participations à des recherches communes, enseignements...), des administrations (l'ORBR, l'OUI et l'OUCC ont réalisé des missions pour le compte d'administrations publiques), des organismes internationaux (l'ORBR est un des Observatoires urbain de l'ONU, l'OUCC a travaillé pour le compte de l'ESCWA, l'OUI a travaillé avec l'UNESCO pour le compte de l'Union Européenne, financements de recherches par l'AUF...), et les contacts avec la société civile sont permanents (enquêtes, financements privés...). Ce réseau exceptionnel permet aux Observatoires d'inscrire leurs problématiques de recherches dans le contexte local en phase avec les réflexions menées en Europe.

Liens avec les milieux professionnels

Les relations avec les milieux professionnels sont fréquentes. Par exemple, l'ORBR, l'OUI et l'OUCC sont sollicités par le secteur privé et l'administration (Direction Générale de l'Urbanisme du Liban, General Organisation for Physical Planning en Egypte, Municipalité de Fatih à Istanbul) pour apporter des conseils.

Les demandes des praticiens portent sur plusieurs aspects :

- ⑩ développement de débats sur les questions urbaines et d'aménagement sur des bases scientifiques, non polémiques. Les centres participent à la préparation de colloques, tables-rondes, conférences, avec les milieux professionnels. Ils organisent des présentations de travaux de professionnels devant la communauté scientifique et technique.
- ⑩ regard critique sur les mutations urbaines, les marchés fonciers et immobiliers, les projets d'aménagement, par des analystes indépendants de la sphère des acteurs de l'aménagement.
- ⑩ analyses urbaines et sur l'aménagement
- ⑩ mise en place d'indicateurs de l'aménagement (Indicateurs de la reconstruction publiés dans la Lettre de l'ORBR).
- ⑩ formations de jeunes professionnels en aménagement (DESS) et de personnels techniques et politiques dans les collectivités locales.
- ⑩ conseils sur les projets d'aménagement : par exemple l'OUI, avec l'appui d'un chercheur de l'ORBR a dirigé l'étude préalable sur la Réhabilitation des quartiers de Balat et Fener à Istanbul ; un chercheur de l'ORBR a apporté des conseils sur le Programme de reconstruction du Sud-Liban (zone occupée et environs de Tyr) ; l'ORBR a conçu des Indicateurs sur les municipalités du Liban pour le compte du ministère des Affaires rurales et municipales du Liban ; l'OUCC a réalisé un SIG sur le Grand-Caire en collaboration avec le GOPP égyptien ; l'ORBR est en train

de réaliser un SIG sur les localités du Liban en collaboration avec le secteur privé et les administrations).

⑩ capitalisation et diffusion des connaissances par des rencontres et des publications (papier et sur le Web), dont certaines sont des synthèses et des résumés d'analyses scientifiques et techniques (voir Lettres d'information des Observatoires) afin de les rendre plus accessibles.

regroupement de documentation scientifique et technique (rapports, mémoires, ouvrages, cartes...) utile pour les milieux professionnels.

Financement de la recherche sur l'urbain et l'aménagement au Sud

L'effort important fourni par le ministère des Affaires étrangères permet un fonctionnement et une expansion des Observatoires urbains. Cependant, s'agissant du développement de la complémentarité avec les problématiques de la recherche française, l'appui des autres bailleurs français de la recherche urbaine reste dérisoire. En effet, les appels d'offres récents pour la recherche urbaine, émis par des administrations françaises, laissent peu de place aux réflexions sur l'urbain et l'aménagement dans les pays du Sud. Ainsi, il est presque plus aisé de trouver des financements auprès de bailleurs internationaux (Commission Européenne, Agence Universitaire pour la Francophonie), des fondations allemandes ou nord-américaines, ou même des institutions locales (administrations, secteur privé).

Par ailleurs, le cloisonnement régional tend à se renforcer au détriment des approches thématiques, pourtant plus pertinentes sur beaucoup de points pour les questions urbaines. Les difficultés rencontrées dans les recherches de financement et le manque d'intérêt des bailleurs français pour les villes du Sud tendent à favoriser l'inscription des recherches dans des échelles locales, souvent très approfondies, mais dont l'impact scientifique ne prend pas toute son ampleur au niveau international, faute de confrontations avec d'autres aires géographiques.

La mise en place de la coordination des Observatoires urbains du MAE

En 1999, le MAE a préparé la mise en place d'une coordination de ses Observatoires et Centres de recherches travaillant sur l'urbain et l'aménagement en Méditerranée et au Moyen-Orient. L'ORBR - CERMOC a été chargé de mettre en place cette coordination qui doit répondre aux objectifs suivants :

- ⑩ favoriser le développement de synergies entre les Centres sur les questions urbaines et de l'aménagement, par des projets collectifs qui associent plusieurs Observatoires et Centres de recherches en fonction de leur capacités et spécialisations thématiques.
- ⑩ mettre en place des outils de communication entre les Centres,
- ⑩ Organiser une rencontre des Observatoires et Centres de recherches travaillant sur l'urbain et l'aménagement, à l'occasion des réunions annuelles du Conseil de suivi des Observatoires.
- ⑩ Définir un protocole de gestion de la coordination entre les Centres pour alimenter les informations qui circuleront entre les Centres par l'intermédiaire de la coordination.

Pour mettre en oeuvre ces objectifs, la coordination :

- ⑩ met en place un site Web commun sur l'urbain et l'aménagement,
- ⑩ projette la publication d'un Bulletin d'information mensuel,
- ⑩ prépare la réunion annuelle des Observatoires et Centres de recherches du MAE travaillant sur l'urbain et l'aménagement,
- ⑩ regroupe les informations émanant des Centres pour favoriser la mise en place de projets collectifs d'échelle régionale, ainsi que pour identifier des personnes susceptibles de répondre à des demandes spécifiques des Centres,
- ⑩ met en place un comité de réflexion pour la mise en place à moyen terme de grands programmes de recherches et de documentation couvrant l'ensemble de l'aire géographique concernée.

De nombreux projets régionaux ont été réalisés par des Centres de recherches depuis plusieurs années, mais sans stratégies de réseaux à long terme entre les Centres. Les projets régionaux du MAE au Machrek en cours et en préparation sont les suivants :

ORBR - CERMOC : Concurrences et complémentarités entre les métropoles du Moyen-Orient. Coordinateur : Eric Huybrechts. Approche économique et géographique.

ORBR - CERMOC : Interface entre l'agriculture et l'urbanisation sur le littoral de la Méditerranée. Coordinateur : Joe Nasr. Approche urbanistique, agronomique, économique et anthropologique.

OUCR - CEDEJ : Le Caire - Istanbul - Téhéran : Approche comparative des enjeux de la métropolisation des mégapoles du Moyen-Orient. Coordinateur : Eric Denis. Approche sociologique et géographique.

D'autres projets régionaux sont en préparation par l'Observatoire de Rabat (Atelier Villes Marocaines au CESHS). Les Observatoires du Machrek participeront aussi à ces programmes.

À moyen terme, de grands programmes collectifs couvrant l'ensemble de l'aire géographique permettront de structurer la recherche sur l'urbain et l'aménagement entre ces Centres et Observatoires.

Conclusion

Les Centres de recherches du MAE au Machrek travaillant sur l'urbain et l'aménagement sont des points d'appui à la recherche urbaine au Sud et à la formation scientifique et technique sur ces questions. Leur insertion locale et dans les réseaux de recherche français et internationaux se renforce.

Les relations avec les praticiens de l'aménagement prennent des formes allant du conseil, à l'analyse indépendante, la documentation, l'animation de débats. Ces relations se développent rapidement alliant logiques scientifiques et insertion dans les contextes locaux, répondant ainsi aux besoins locaux et aux questionnements scientifiques de la communauté internationale.

La structuration en cours des activités des Centres de recherches et des Observatoires du MAE devrait permettre de renforcer les synergies entre eux et de développer l'offre de formation et d'expertise scientifique sur le Sud.

Cependant, un appui plus important des bailleurs de fonds français de la recherche urbaine permettrait d'ouvrir ces structures à des questionnements qui dépassent les aires géographiques auxquelles elles sont limitées.

L'ATELIER DE RECHERCHE COMPARATIVE SUR LES METROPOLES

GALILA EL KADI, IRD

Cette communication n'a pas fait l'objet d'une retranscription pour cause d'enregistrement défectueux.

LA GESTION DELEGUEE, RECHERCHE ET APPLICATION AU CAS DE LA CHINE

DOMINIQUE LORRAIN

Depuis plusieurs années je suis chercheur au CNRS, dans un laboratoire de l'Ecole Hautes Etudes en Sciences Sociales. Auparavant j'ai participé à la création d'une structure privée d'études et de recherche - la Fondation des Villes-. Notre projet était de dire que les idées c'est bien mais que c'est mieux quand cela débouche sur la résolution de problèmes. Ce qui signifie que j'appartiens à cette catégorie de chercheurs qui pensent que les objets de recherche ne sont pas forcément le pur produit de travaux théoriques mais que souvent on doit construire la théorie à partir d'observations très précises et à partir de la résolution de problèmes. Cela indique une certaine manière de travailler. Cela a pour conséquence de ne pas seulement regarder les livres et les débats académiques mais d'écouter les questions que posent les interlocuteurs. Cela implique sans doute aussi qu'on accorde une importance très grande à l'observation des faits, que ce que l'on va dire va être validé par rapport à la capacité de rendre compte du réel plutôt qu'au rattachement à une grande théorie. Dis très rapidement c'est ce positionnement inductif qui commande toujours ma manière de conduire les travaux de recherche : hier sur le pouvoir local en France, aujourd'hui sur l'internationalisation de l'économie des services urbains.

Je suis arrivé en Chine depuis 1994 et depuis régulièrement j'y passe entre deux semaines et un mois par an et toujours sur les questions d'infrastructure urbaine (eau, assainissement, déchets), problèmes d'institution, de réforme des institutions chinoises. Par rapport à la séance de ce jour, ma première interrogation sera de savoir que j'ai fait en France qui pouvait présenter un intérêt pour travailler dans un pays si différents et deuxièmement qu'est-ce quel type d'intervention j'ai pu mener dans ce pays.

1. Le transfert d'une expérience française.

Dans mes travaux sur les services urbains je m'étais intéressé aux aspects institutionnels de l'économie des réseaux urbains. En voyageant je m'étais rendu compte que nous avons une spécificité française, de là j'ai écrit plusieurs articles sur la thématique "modèle français"/services urbains. Sur cette réflexion des modèles j'obtenais trois résultats.

1.1. Un modèle est une construction stable qui articule trois choses : des institutions politico-juridiques, des principes d'action et une certaine culture. Et comme le disait un interlocuteur tout à l'heure, tout cela a une épaisseur, une durée et que si on ne comprend pas ça, on ne peut pas rentrer dans le pays et on ne peut pas comprendre comment ça marche. Cette idée de modèle débouchait sur la question de la construction des modèles qui introduit le temps. Par conséquent si l'on admet l'idée d'historicité pour réformer les choses il ne suffit pas de changer les institutions par des lois fondamentales et puis de dire on remplace des protocoles publics par des prestataires privés pour que la réforme aboutisse. Il y a le droit et il y a la pratique du droit. Dans la pratique il y a une certaine conception de l'ordre et du désordre, de la confiance ou de la défiance, tout une série de choses qui sont de l'ordre de la culture et que nous mettons dans le système d'action.

1.2. Dans ces premiers travaux je développais l'idée de l'importance des environnements institutionnels ; quand je travaillais sur ces questions au début des années 90 le domaine était dominé par les approches technologiques. Je me disais que les questions d'environnement socio-économiques étaient autant à prendre en compte que les questions technologiques. Et donc si un Etat ou des firmes avaient des stratégies d'exportation il fallait marcher sur ces deux registres. Depuis, en lisant la littérature américaine je me suis rendu compte que cette intuition était bonne (cf l'école néo-institutionnaliste, Coase, North, Chandler, Williamson).

1.3. Puis en complément j'ai développé un autre axe : l'étude des stratégies d'entreprises. Si on résume, la France est un pays où l'Etat a joué un rôle considérable dans la modernisation économique. Il se trouve aujourd'hui en repli tandis que plus d'importance est accordée aux firmes et aux marchés. Or si on va au bout du raisonnement, que savons-nous des firmes ? Dans les questions urbaines à part

l'éternelle citation Bouygues, Vivendi, et la Lyonnaise, référence qui d'ailleurs s'arrête assez rapidement faute d'une documentation solide on ne sait pas grand chose. Nous avons collectivement une faible connaissance des grandes firmes qui s'intéressent à la production de l'urbain. Ce constat de l'importance des firmes et de la globalisation des secteurs et du déficit de connaissance traçait à l'évidence une voie à explorer. Il y a quelques années j'ai monté un programme de recherche qui vise à savoir, à partir d'un processus de veille, qui sont les majors dans la production de l'urbain dans le monde. Quelles sont ces firmes? Quelles sont leurs stratégies, leurs positionnements sur les marchés? Qui fait des accords avec qui, qui achète qui et qui vend. Cela m'a amené à enquêter sur un très vaste périmètre de firmes allant bien au-delà des firmes de services urbains et de construction pour m'intéresser aux entreprises électriques, aux ingénieristes, aux conglomerats, aux grands industriels qui produisent les grands équipements urbains.

2. Interventions et recherches en Chine.

La réunion de ces trois idées, celle des modèles, l'intérêt pour les environnements institutionnels, les stratégies d'entreprises m'ont conduit en Chine. C'est en 1994 que j'ai fait ma première enquête dans ce grand labyrinthe pour le compte de la DAEI qui souhaitait avoir une compréhension de l'organisation des secteurs de l'eau, de l'assainissement et des déchets. On m'a trouvé un jeune doctorant qui parlait couramment le chinois, je me suis associé avec Eric Baye (Economie et Humanisme qui travaillait déjà sur l'Asie) et nous sommes directement à la source voir les comités de la construction, les bureaucrates municipaux... pour essayer de comprendre comment cela se passait pour la gestion de l'eau dans une dizaine de villes. En 1996, l'image positive de ce premier travail nous a permis d'être retenu par le ministère de l'Industrie pour un travail assez proche dans la région urbaine de Shanghai. Puis est venu en 1997 et en 1998, une expérience très passionnante avec les équipes de la Sogreah (Grenoble). Ils avaient obtenu un contrat d'assistance à la Municipalité de Chongqing (Sichuan) financé sur fonds français et s'inscrivant dans un projet plus large piloté par la Banque Mondiale pour la gestion des effets amont du projet des Trois Gorges. Ma responsabilité était d'élaborer le rapport sur la réforme des institutions de l'eau (Institutional Training and Strengthening report, IST). A travers cette expérience, j'ai changé un peu de registre, je n'étais plus seulement l'envoyé de l'administration française, intervenant comme un électron libre, en formation légère dont le job était de décrire des phénomènes, de ramener des informations puis de problématiser. Cette nouvelle mission consistait à travailler en partenariat avec les autorités chinoises. Dans la réalité pour pallier à une certaine défaillance de la part des autorités chinoises à faire leur job, le consultant est amené à faire son job et celui des chinois. Dans mon cas, en arrivant à Chongqing, j'aurais dû réviser des documents écrits par les chinois. Le problème, c'était qu'il n'y avait pas de documents, pas de grilles d'analyse. J'ai donc dû commencer par mener une enquête pour rassembler les informations qui faisaient défaut et surtout à expliquer aux partenaires chinois pourquoi ces informations devaient être fournies.

Cette expérience a fonctionné pour moi dans les deux sens. J'ai appris sur la Chine, et j'espère avoir pu injecter des idées de recherche dans les stratégies de réforme des institutions.

2.1. Cette expérience m'a permis de beaucoup apprendre sur la réalité des pratiques de gouvernement et d'administration des villes chinoises et de mieux apprécier la réalité du long chemin d'une réforme dans le secteur de l'environnement. Il y a des choses dont j'avais l'intuition que je n'aurais jamais pu saisir à partir d'un processus de veille ; le fait d'être dans le système m'a permis de les approcher ; ce sont des types de situations où la connaissance n'est pas construite, déjà là. On peut l'appréhender au fur et à mesure que des vraies questions se posent. En d'autres termes la connaissance relève d'un processus de découverte des questions, d'exploration des points sensibles et pour y parvenir il est très utile de se trouver mis en situation, de devoir résoudre des problèmes avec ceux qui en sont les acteurs principaux. Dans les processus de prise de décision tout est clair sur le papier, dans la réalité c'est un énorme chevauchement dans lequel interviennent aussi bien certains ministères centraux, que la province, que le comité de la construction, que les compagnies. Sur ce point particulier des institutions, des processus de prise de décision, il y a des mécanismes complexes avec chevauchement. Quand vous parlez avec les gens là-bas si vous n'avez pas une sorte de cartographie réelle de institutions qui n'a rien à voir avec la cartographie officielle, vous êtes bloqué. Autre point, comment se comptabilisent les dépenses des compagnies ou des départements en charge des services urbains ? C'est

un point apparemment technique mais très important car il commande la détermination du coût des choses et donc ensuite la fixation du prix des services pour l'utilisateur final. Le fait de participer à cette mission m'a permis de rencontrer ceux qui dans les bureaux tiennent les comptes, de voir les documents comptables de départ, de me les faire commenter et de comprendre finalement comment ils fonctionnent.

2.2. Inversement, je pense que ma position de chercheur, mes travaux passés sur le pouvoir local m'ont permis d'être sensible à la réalité de cette société et de la prendre comme elle est dans toute son épaisseur. Bien sûr nous avons tous nos propres idées sur ce qu'il conviendrait de faire; mais j'ai appris dans mon métier de chercheur à respecter l'autre, à comprendre autant pourquoi il persévère dans des voies qui peuvent sembler étonnantes à un esprit rationnel plus qu'à lui imposer notre propre modèle. Dans le cas chinois pour la ville de Chongqing, j'en ai déduit (et je l'ai écrit, argumenté et recommandé) que la réforme des institutions très ambitieuses imaginées par la Banque mondiale n'était pas réaliste : on ne réforme les hommes comme on bouge des machines. J'ai donc proposé une approche par étape, tenant compte de l'existant, intégrant la dimension du temps dans la stratégie d'action. L'avenir nous dira si c'était une bonne approche.

Ceci étant, et ce sera mon dernier point, quand je vois les ravages des conseils donnés en Russie et dans d'autres pays de l'Est par des consultants ultra-libéraux qui s'imaginaient sans doute qu'il était possible de passer instantanément d'une économie administrée à une économie de marché dans sa version libérale (car il existe une version plus régulée en France ou avec le capitalisme rhénan) je me dis que les chercheurs en sciences sociales ont quelque chose à apporter. Simplement pour le faire il ne suffit pas de se plaindre, de désigner la Banque ou le FMI comme les fauteurs de libéralisme (d'ailleurs pour qui les connaît de l'intérieur ils ne sont pas monolithiques, voir les débats suscités par l'économiste Joseph Stiglitz, conseiller économique du directeur de la Banque); il faut d'abord exposer ses idées, sortir des labos. Il faut cesser de prendre pour excuse l'obstacle de la langue – l'anglais-. Les concepts et les idées sont comme les objets, il faut les imaginer, les produire, les faire vivre et en assurer la promotion. Il n'y a pas de fatalité, simplement des obstacles plus ou moins grands, mais que dirions nous si nous étions Finlandais ou Portugais. Je pense sincèrement que notre communauté est riche des talents et des personnalités (souvent fortes) de ceux qui la composent mais qu'il nous manque un sens de l'organisation collective qui nous fragilise. Ayons des clubs de rencontre, des revues vivantes où l'on débat, faisons des déplacements de problématique et regardons le même problème de différents points de vue : de celui du pauvre exclu dans un bidonville et aussi de vue de la firme et de ses actionnaires qui ont mis de l'argent. Mes voyages chinois m'ont incité à lire Sun Tsu et aussi François Julien : un sage est sans idée nous dit-il dans un livre magnifique, oui certainement parce que le monde est trop complexe pour que nous nous puissions le réduire à un seul point de vue.